



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE
PUBLIQUE ET DU TRESOR

RAPPORT D'ACTIVITES

2021





Certificat

Certificate

N° 2018/81266.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PUBLIC DEBT MANAGEMENT

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

16 RUE MOHAMED 5 X RUE AMADOU ASSANE NDOYE -SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-12-07

Jusqu'au
until

2021-12-06



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Fiezsez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Get the certificate electronically, consultable on www.afnor.org, fait tel en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate copy, available at www.afnor.org, allows in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr. COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr. AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0008 7/11-2014

SOMMAIRE

Mot du Directeur général	P.1
Organigramme de la DGCPT	P.2
Missions	P.3
Réseau de la DGCPT	P.4
Personnel du Trésor	P.5
Le Trésor en chiffres	P.8

Première partie

GESTION OPTIMALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ETAT

I - Les recettes	9
II- Les dépenses	10
III- Le financement	12
IV- Paiement des dépenses publiques	13
V- Gestion de la dette	14
VI- Audit et contrôle internes	15
VII- Suivi de la production des comptes «Etat» de 2020	17
VIII- Dossiers contentieux	18

Deuxième partie

GESTION FINANCIERE DES AUTRES
ORGANISMES PUBLICS

I- Secteur parapublic	20
II- Secteur public local	25

Troisième partie

TRAVAUX RELATIFS AU NOUVEAU
CADRE HARMONISE DES FINANCES
PUBLIQUES

I- Ateliers sur la Nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE)	37
II- Ateliers sur le Système intégré de Gestion de l'Information financière (SIGIF)	38
III- Elaboration du tableau d'identification des risques spécifiques	38
IV- Elaboration de la cartographie des risques comptables	39

Quatrième partie

MODERNISATION
DE LA DGCPT

I- Amélioration du dispositif de reporting et de collecte des données financières et budgétaires des entités du Secteur parapublic	40
II- Evaluation des contrats d'objectifs et de performance des services de la DGCPT	40
III. Actualisation des contrats d'objectifs et de performance pour la période 2021-2023	43
IV- Stratégie de pérennisation de la démarche qualité de la DGCPT	43

Annexes



Liste des tableaux

T ^{1}	Tableau 1: Cartographie des risques budgétaires des entreprises publiques	P.23
T ^{2}	Situation de trésorerie des collectivités territoriales au 31/12/2021	P.25
T ^{3}	Structuration des recettes budgétaires des collectivités territoriales au 31/12/2021	P.25
T ^{4}	Recettes de fonctionnement des collectivités territoriales au 31/12/2021	P.26
T ^{5}	Variation trimestrielle des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales au 31/12/2021	P.27
T ^{6}	Glissement annuel des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales	P.28
T ^{7}	Recettes d'investissement des collectivités territoriales au 31/12/2021	P.29
T ^{8}	Variation trimestrielle des recettes d'investissement des collectivités territoriales	P.29
T ^{9}	Glissement annuel des recettes d'investissement des collectivités territoriales	P.30

Liste des tableaux

T¹⁰:	Avances de trésorerie reçues par les collectivités territoriales	P.30
T¹¹:	Dépenses des collectivités territoriales au 31/12/2021	P.30
T¹²:	Les dépenses budgétaires des collectivités territoriales	P.31
T¹³:	Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales	P.31
T¹⁴:	Variation trimestrielle des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales	P.32
T¹⁵:	Glissement annuel des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales	P.33
T¹⁶:	Dépenses d'investissement des collectivités territoriales	P.34
T¹⁷:	Variation trimestrielle des dépenses d'investissement des collectivités territoriales	P.35
T¹⁸:	Variation annuelle des dépenses d'investissement des collectivités territoriales	P.36

Liste des Graphiques

G raphique 1 : Répartition du personnel de la DGCPT en 2021	5
G 2: Répartition du personnel de la DGCPT en 2021 par corps	6
G 3: Répartition du personnel par hiérarchie	6
G 4: Répartition géographique du personnel du Trésor	7
G 5: Répartition des agents de la DGCPT par sexe	7
G 6: Evolution des différentes composantes des recettes	9
G 7: Evolution des régies de recettes	10
G 8: Structure des dépenses en 2021	11
G 9: Répartition des dépenses payées sur les CST en 2021	11
G 10: Evolution des dépenses payées pour le compte des services	13
G 11 : Evolution du taux de transmission des productions financières et comptables des postes comptables du Trésor	16
G 12: Evolution du taux de transmission des productions financières et comptables des établissements publics, agences et autres structures administratives	17
G 13: Niveau moyen de mise en œuvre selon les axes stratégiques	40
G 14: Niveau moyen de mise en œuvre par objectifs spécifiques	41

Liste des annexes

<u>Annexe 1</u> : Répartition du personnel selon le corps	A
<u>Annexe 2</u> : Répartition du personnel par services, par corps et par sexe	B
<u>Annexe 3</u> : Régies créées en 2021	Q
<u>Annexe 4</u> : Synthèse de l'état d'avancement des contrats de performance	S

GLOSSAIRE

A

Action : ensemble d'activités réalisées en vue d'obtenir un résultat mesurable par un indicateur qualitatif ou quantitatif. Composante d'un programme qui rassemble des crédits visant un public particulier d'utilisateurs ou de bénéficiaires, ou un mode particulier d'intervention de l'administration.

Activité : composante d'une action, ensemble de tâches élémentaires qui sont réalisées par un individu ou par un groupe d'individus et qui font appel à un savoir-faire spécifique. Ces tâches doivent être homogènes du point de vue de leurs comportements en termes de coûts et de performance. Les activités sont des processus de production qui soutiennent les actions planifiées dans le cadre des programmes.

B

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Budget général : partie la plus importante des dépenses et recettes retracées par la loi de finances, il correspond aux opérations définitives des services ordinaires des ministères, par opposition aux opérations retracées dans les comptes spéciaux du Trésor et des budgets annexes.

C

Comptabilité publique : la comptabilité publique est l'ensemble des règles juridiques et techniques qui gouvernent les opérations financières de l'État et des autres personnes publiques. Ces règles permettent de chiffrer les activités administratives, d'informer l'administration de ses ressources en crédits et matériel, d'en contrôler l'emploi en vue d'en assurer une meilleure utilisation. Deux types de compte sont tenus : la comptabilité administrative qui retrace les ordres de recettes et de dépenses pris par les ordonnateurs et les centralise dans les comptes généraux de l'État ; alors que la comptabilité des deniers qui retrace l'exécution des opérations de recouvrement et de paiement est tenue par les comptables. La concordance entre les deux comptabilités fait l'objet d'une déclaration de conformité par la Cour des Comptes.

Comptable principal : comptable public présentant un compte de gestion à la Cour des Comptes après avoir éventuellement intégré, dans sa comptabilité, les opérations d'autres comptables publics dits comptables secondaires.

Comptables publics : catégorie d'agents ayant seuls la qualité, sous leur responsabilité pécuniaire, de recouvrer les créances et de payer les dettes de la majeure partie des personnes publiques, ainsi que de manier et conserver les fonds et valeurs appartenant ou confiés à celles-ci. Les fonctions de comptable et d'ordonnateur sont en principe incompatibles, mais pour les produits fiscaux à caractère indirect, les comptables procèdent eux-mêmes à la liquidation de l'impôt. Il peut être créé auprès des ordonnateurs des régies d'avances ou de recettes.

Compte de gestion : ensemble des documents chiffrés et pièces justificatives des recettes et dépenses, par lesquels un comptable principal justifie devant la Cour des Comptes les opérations qu'il a exécutées ou centralisées durant une année financière.

Comptes spéciaux du Trésor : ce sont des comptes qui recensent les opérations financières distinctes de celles du budget général de l'État, en raison soit des conditions particulières de leur financement, soit de leur caractère temporaire. Ces opérations dérogent, dans une large mesure, aux grands principes du droit budgétaire : universalité, annualité, non affectation des recettes et dépenses...



Contrat de performance / de programme : document écrit, non juridique, passé entre un service administratif ou une agence et son autorité de tutelle, fixant les objectifs et les obligations de chacune des parties pour la période à venir.

Cour des Comptes : juridiction administrative soumise au contrôle de cassation du Conseil d'Etat et chargée d'exercer un contrôle des finances de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics et privés bénéficiant de concours financiers de l'Etat. Ses attributions essentielles s'exercent d'une part, sur les comptables publics ou de fait de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics, par le jugement de leurs comptes et d'autre part, sur les ordonnateurs, par la formulation d'observations non juridictionnelles sur la régularité et l'efficacité de leur gestion. Ces observations peuvent éventuellement être mentionnées dans le rapport public annuel de la Cour, publié au journal officiel.

D

Dépenses publiques : ce sont les dépenses effectuées par les services de l'Etat dans l'exécution de leurs missions de service public.

Dettes publiques : ensemble des emprunts émis par l'Etat ou ses démembrements, à des dates différentes, sous formes variées, et non encore remboursés, constitue la dette publique. Elle se décompose en dette intérieure et en dette extérieure

E

Efficacité : décrit la capacité d'une personne, d'un groupe ou d'un système à arriver à ses buts ou aux buts qu'on lui a fixé. Être efficace consiste à produire des résultats escomptés et réaliser des objectifs fixés en termes de qualité, de rapidité et/ou de coûts. L'efficacité désigne aussi le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs.

Efficience : désigne, à partir d'une situation de référence, la mesure de la quantité de service fournie ou produite à un niveau de ressource inchangé. Dans le cadre particulier des finances publiques, l'efficience met en relation les résultats atteints (exemple: nombre de salles de classes construites, de km de routes réalisées, de tonnes de produits distribués, de personnes touchées, etc) avec les ressources financières utilisées. La recherche d'une plus grande efficience consiste à garantir un niveau de service équivalent au moindre coût. Elle désigne également le rapport entre les résultats obtenus et les moyens utilisés.

Emprunts : dette contractée sur le marché des capitaux par l'Etat ou par une collectivité publique.

Engagement : c'est l'acte par lequel un agent de l'ordre administratif, habilité à cet effet, crée ou constate à l'encontre de l'Etat une obligation dont résultera une dépense.

I

Impôt : prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique.

Impôts locaux : ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Indicateur : critère quantitatif ou qualitatif d'évaluation du niveau de réalisation d'un objectif à atteindre. Il doit être spécifique, mesurable, acceptable et temporellement réalisable (SMART).

L

Loi de finances : texte législatif qui prévoit et autorise la nature, le montant et l'application des ressources et des charges de l'Etat en tenant compte de l'équilibre financier et des objectifs économiques et sociaux à atteindre dans le cadre de la politique générale définie par le Président de la République. On distingue 3 types de loi de finances :

Loi de finances initiale : elle autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat avant le début d'un exercice.

Loi de finances rectificative : elle modifie en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale.

Loi de règlement : elle constate les résultats financiers de chaque année budgétaire et approuve les différences entre les résultats et prévisions de la loi de finances correspondante complétée, le cas échéant, par les lois de finances rectificatives.

O

Objectif : changement général recherché auprès des bénéficiaires d'une intervention ou déclinaison, en résultats mesurables à atteindre, des défis ou des problèmes d'un service.

Objectif stratégique : énoncé qui permet de décrire globalement un ou des changements durables que l'organisation souhaite voir se produire sur une durée déterminée. Il coiffe les objectifs spécifiques qui en découlent et sert de point de départ à leur formulation.

Objectif spécifique : encore dénommé objectif opérationnel, il décrit de façon précise le mode opératoire qui permet d'atteindre un objectif stratégique. Il représente la cible assignée à une ou plusieurs actions.

Ordonnancement : acte administratif par lequel l'ordonnateur donne au comptable l'ordre de payer une créance liquidée à la charge de l'Etat. Il est matérialisé par un mandat de paiement.

Ordonnateur : autorité publique qui prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. A cet effet, il constate les droits des personnes publiques, liquide et met en recouvrement les recettes, engage, liquide et ordonne les dépenses. L'ordonnateur est l'autorité qui détient le pouvoir de faire naître la dépense. Il existe deux catégories d'ordonnateur : principal et secondaire.

P

Paiement : c'est un acte par lequel l'Etat se libère de sa dette. Il est effectué par une remise d'espèces ou d'un chèque sur le Trésor, par virement bancaire ou postal ou par mandat carte ou par tout autre moyen admis par la réglementation en vigueur.

Performance : mesure selon laquelle la mise en œuvre d'une action produit des résultats conformes aux objectifs affichés ou planifiés.

Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatifs d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme et qui relèvent d'un même ministère. Le programme est l'unité de présentation et de spécialisation des crédits.

Q

Qualité : aptitude d'un produit ou d'un service à satisfaire, au moindre coût et au meilleur délai, les exigences des utilisateurs.

R

Recettes publiques : ensemble des ressources financières de l'Etat destinées à couvrir ses charges.

S

Solde budgétaire : différence entre l'ensemble des recettes et dépenses du budget.

T

Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) : document qui retrace sur plusieurs années, les recettes et dépenses des administrations publiques, détermine leurs soldes budgétaires, ainsi que la manière dont ces soldes ont été utilisés.

Trésor public : service de l'Etat qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière



MOT DU DIRECTEUR GENERAL

C'est avec un réel enthousiasme que je me conforme à la tradition consistant à vous présenter le rapport annuel d'activités qui se veut le résumé des efforts et des livrables produits par les agents de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) au titre de la gestion 2021. En effet, malgré la COVID 19, cette pandémie qui a fini de nous imposer son diktat, de bousculer et de troubler le fonctionnement des services ces deux dernières années, la DGCPT a réalisé des performances remarquables dans le cadre de la mise en œuvre des actions inscrites dans le Programme de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT 2019-2023) opérationnalisés notamment par les contrats de performances signés avec les différents chefs de services.

La gestion 2021 est marquée par une hausse de cent quatre-vingt-dix-huit (198) milliards des dépenses du budget général de l'Etat, soit 5,3 % en valeur relative. Sur la même période, les recettes budgétaires ont progressé de cent trente-six (136,7) milliards soit une hausse de 4,8 % par rapport au niveau de la gestion précédente. L'exécution de ces opérations de recettes et de dépenses s'est déroulée dans le respect des principes de célérité, d'efficacité et de transparence conformément aux orientations définies par les autorités de l'Etat pour l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers.

Cet engagement pour la qualité des prestations offertes aux usagers est illustré, entre autres, par la réduction des délais de traitement des dossiers de dépense et des instances de paiement et par l'élargissement du périmètre de certification à la norme ISO 9001 V 2015 des services de la DGCPT. En effet, en sus de la confirmation des certificats de la Recette générale du Trésor (RGT) et de la Direction du Secteur public local (DSPL) et ainsi que du renouvellement de celui de la Direction de la Dette publique (DDP), la Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS) a prouvé pour la première fois la conformité de son Système de Management de la Qualité (SMQ) à la norme ISO 9001 V 2015 à l'issue des audits de certification. Ces résultats, qui confirment la reconnaissance de la conformité de ces SMQ à la norme internationale ISO 9001 V 2015, reflètent la qualité de nos services, l'efficacité de nos procédures et mon ferme engagement de placer le client au cœur des actions de la DGCPT.

La même efficacité est également notée dans la gestion de la dette comme l'attestent les derniers résultats de l'analyse de viabilité effectuée, dans le cadre de la revue du nouveau programme de politiques économiques et financières appuyé par l'Instrument de Coordination des Politiques économiques (ICPE), qui confirme la bonne capacité d'endettement ainsi que le profil de risque de surendettement modéré du Sénégal.

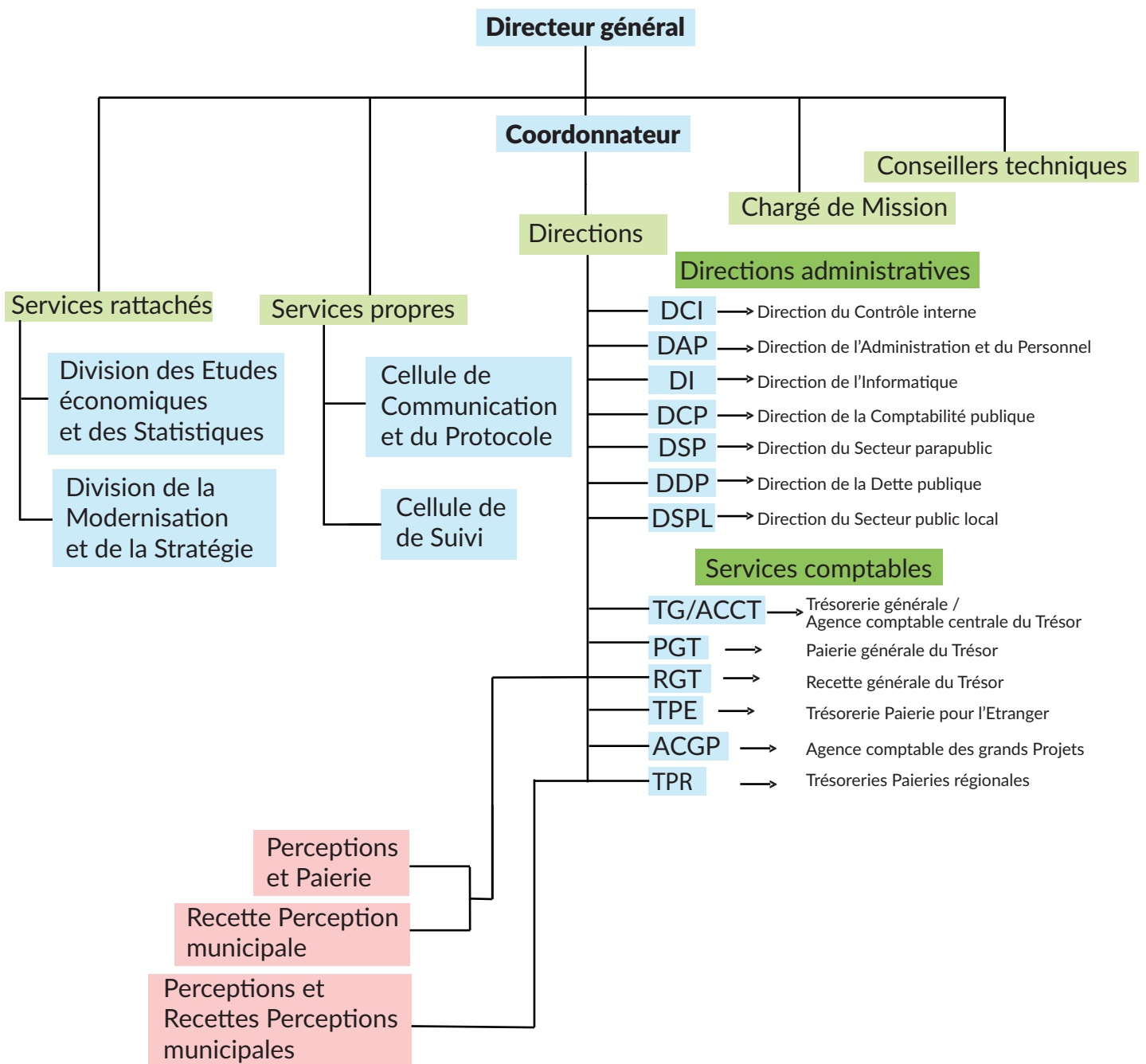
En ce qui concerne la gestion du portefeuille de l'Etat, il me plaît de souligner la bonne exécution des actions relatives à la poursuite de la réforme du cadre juridique, à l'amélioration de la gouvernance des sociétés publiques et à la supervision des opérations de liquidation et de restructuration des entreprises en difficultés. C'est dans cette optique d'ailleurs que s'inscrit l'adoption de la Doctrine de Gestion du Portefeuille de l'Etat (DGP), comme nouveau cadre d'intervention de l'Etat actionnaire, dont l'ambition consiste à bâtir un portefeuille rentable au service de l'émergence du Sénégal.

Relativement à la gestion financière des collectivités territoriales, les ressources ont connu une hausse de 0,27 % par rapport à la gestion 2020, contre une progression des charges de 14,09% par rapport à la même période. Sur un autre registre, il me plaît de souligner les efforts consentis dans le cadre de l'accompagnement des Collectivités territoriales à travers notamment les avances de trésorerie qui leur permettent d'assurer l'exécution de leurs dépenses obligatoires en attendant le recouvrement de leurs recettes. Ces efforts s'ajoutent à d'autres initiatives liées à l'amélioration de l'offre de services adressée aux collectivités territoriales avec la mise en œuvre des chartes de partenariat signées avec les ordonnateurs locaux et la production du module ordonnateur de l'application de Gestion financière des Collectivités territoriales.

Toutes ces performances ont été réalisées grâce notamment au soutien constant et déterminant des autorités du Ministère des Finances et du Budget, au concours des organisations constituées de la DGCPT et à l'engagement de l'ensemble des agents du Trésor qui ne ménagent aucun effort pour faire de la DGCPT « une administration moderne et performante au service du Développement ». C'est l'occasion de leur exprimer toute ma gratitude pour leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'administration du Trésor.

Très bonne lecture !

ORGANIGRAMME



MISSIONS

Sous l'autorité du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor est chargée de:

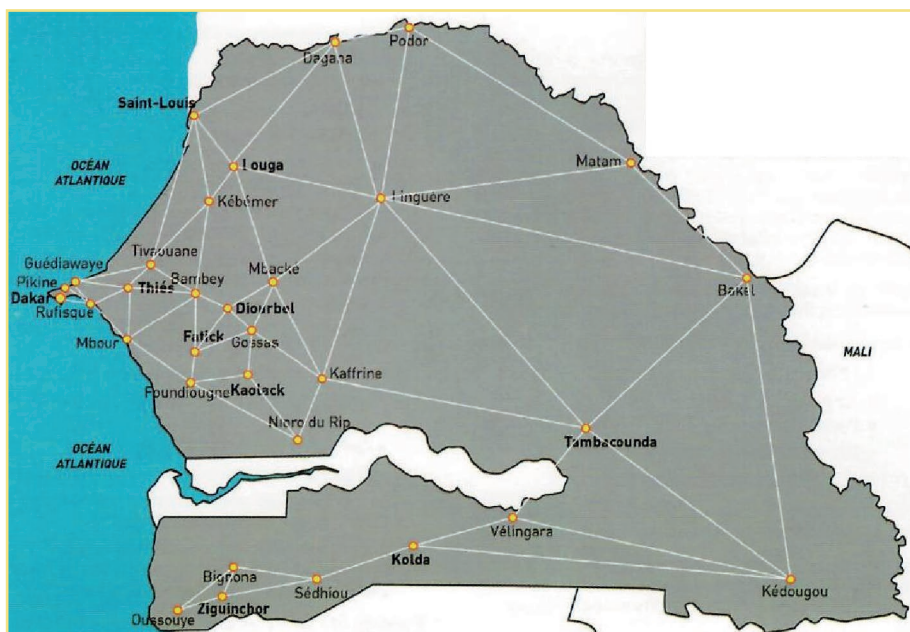
- » l'élaboration, en collaboration avec les départements ministériels et les services concernés du Ministère chargé des finances, des règles et des procédures relatives à l'exécution et à la comptabilisation des recettes et des dépenses publiques, ainsi que du contrôle de la conformité des opérations des comptables publics avec ces règles et procédures ;
- » l'exécution des opérations de recettes, à l'exception de celles dont l'exécution est confiée, expressément, à d'autres administrations, des dépenses du budget général, des budgets annexes, des comptes spéciaux du Trésor et des budgets des collectivités territoriales ;
- » l'exécution de toutes opérations de trésorerie et, d'une manière générale, de toutes opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics, à l'exception de celles dont l'exécution est, expressément, confiée à d'autres administrations;
- » la gestion du portefeuille de l'Etat et, le cas échéant, des autres organismes publics ;
- » la supervision des entreprises du secteur parapublic et des organismes publics autonomes;
- » la gestion de la dette publique.



RESEAU DE LA DGCPT

Au **niveau national**, le Trésor public comprend sept (7) directions administratives, cinq (5) directions comptables centrales, neuf (9) directions comptables régionales (Trésoreries Paieries régionales). Ces directions comptables polarisent :

- à **Dakar**, quatre (4) Perceptions, une paierie (1) et trois (3) Recettes Perceptions municipales.
- dans les autres régions, dix-neuf (19) perceptions et six (6) recettes perceptions municipales.



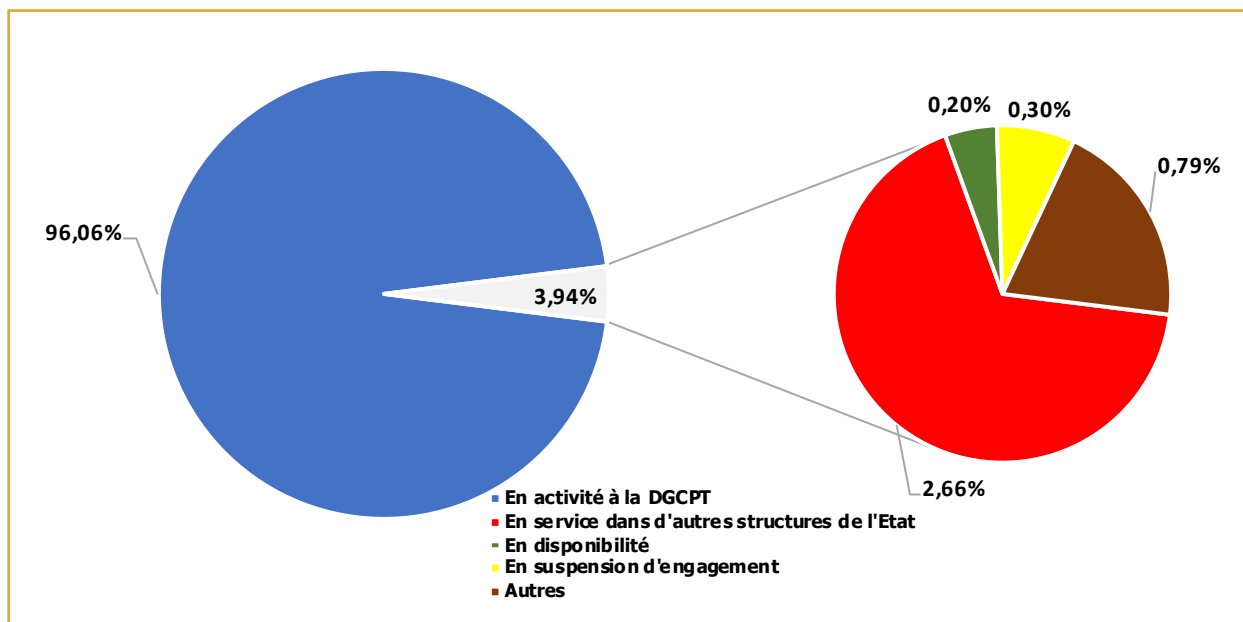
A **l'international**, le réseau du Trésor est constitué de 54 postes comptables, qui sont logés pour la plupart dans les représentations diplomatiques. Ils sont ainsi répartis: Afrique (24), Amérique (4), Asie (14) et Europe (12).



PERSONNEL DU TRESOR

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) compte en 2021 un effectif de **mille quatorze (1 014)** agents (hors personnel mis à sa disposition). Comme le montre le graphique ci-après, **96,1%** de ce personnel, soit **neuf cent soixante-quatorze (974)** agents, est en service au niveau de la DGCPT. Ce nombre est en baisse de **1,02%** par rapport à 2020 où il s'était établi à **neuf cent quatre-vingt-quatre (984)**.

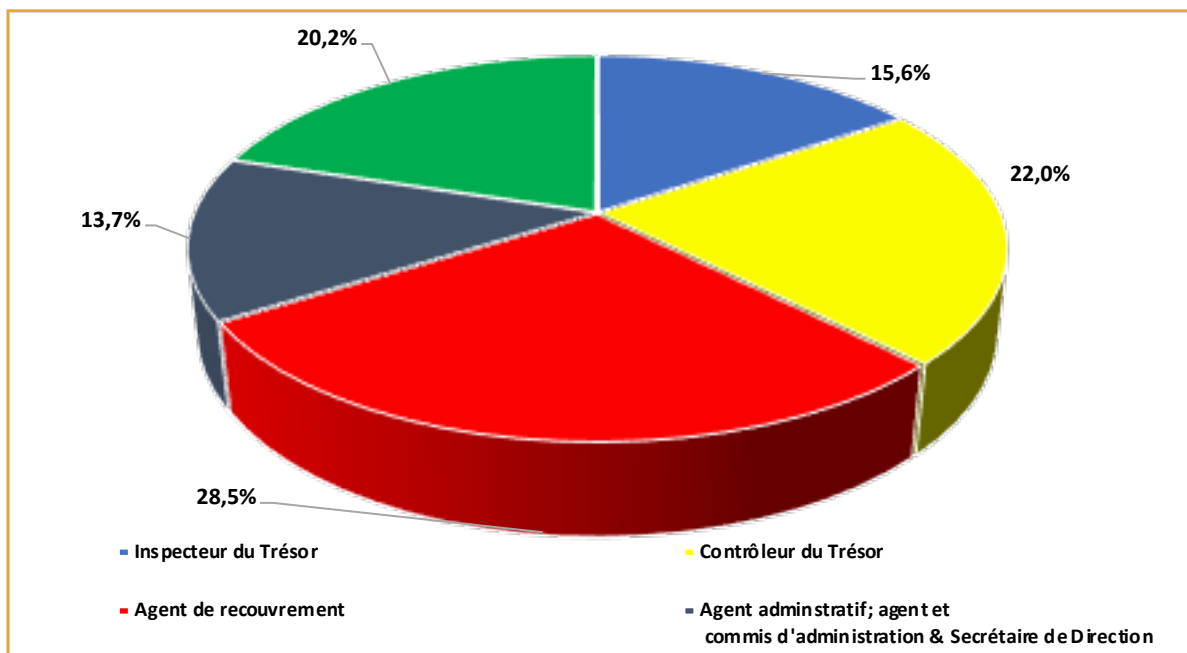
Graphique 1: Répartition du personnel de la DGCPT en 2021



Source : DAP/DGCPT, 2022 - Calcul DMS

Le personnel en service au Trésor public est essentiellement composé d'agents de recouvrement à hauteur de **28,5%**, de contrôleurs et d'inspecteurs du Trésor qui représentent, respectivement, **22%** et **15,6%** des effectifs. Les agents administratifs, les agents et commis d'administration et les secrétaires de direction représentent **13,7%** de ce personnel alors que les agents appartenant aux autres corps réunis représentent **20,2%**. Cette structuration du personnel témoigne ainsi d'une volonté d'ouverture pour une meilleure prise en charge des missions de la DGCPT. Le graphique 2 illustre cette répartition par corps du personnel en service à la DGCPT.

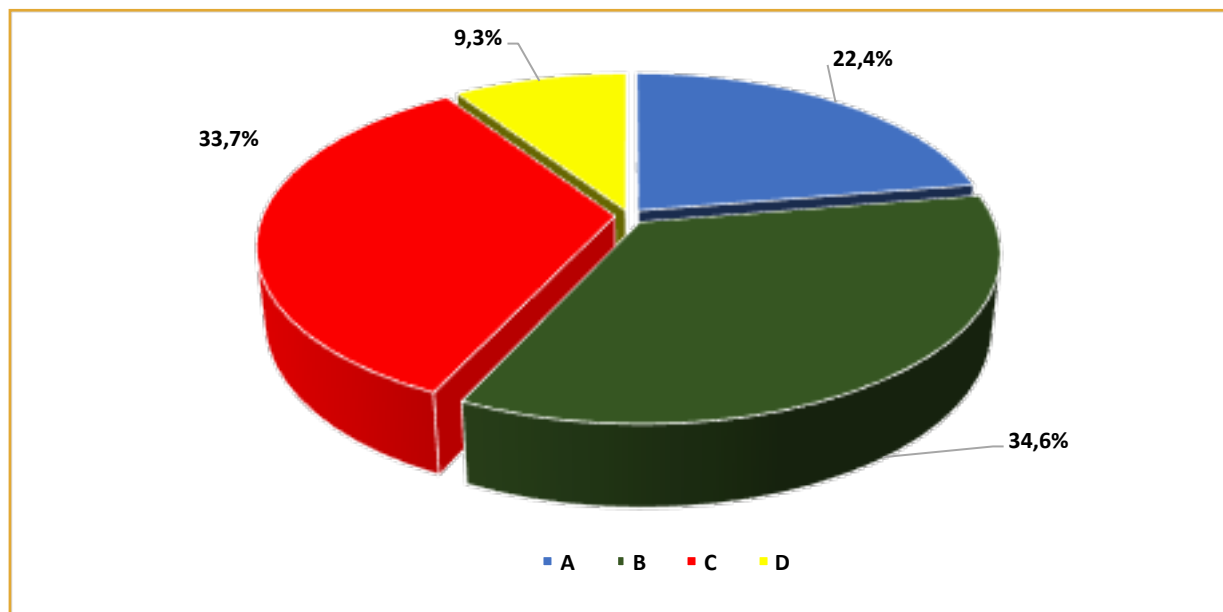
Graphique 2: **Répartition du personnel par corps 2021**



Source : DAP/DGCPT, 2022 - Calcul DMS

L'effectif est dominé par la hiérarchie B qui représente **34,6%** du personnel en service à la DGCPT, suivie des hiérarchies C et A qui représentent respectivement **33,7%** et **22,4%** de l'effectif. Les autres corps représentent **9,3%** de l'effectif.

Graphique 3: **Répartition du personnel par hiérarchie**

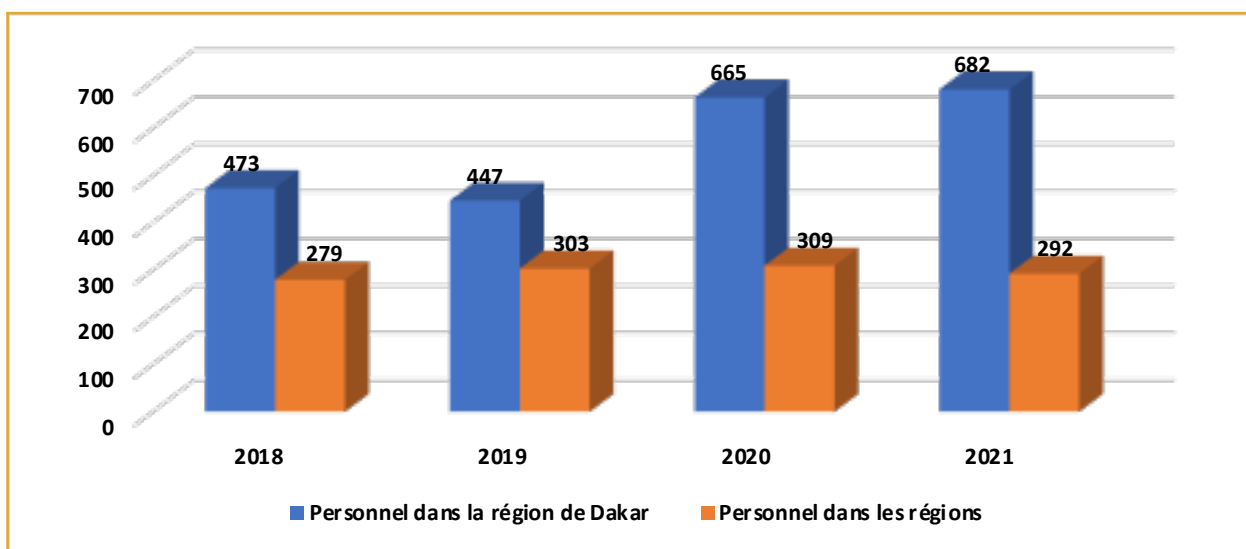


Source : DAP/DGCPT, 2022 - Calcul DMS

La répartition géographique du personnel montre que **70 %** des agents servent dans la région de Dakar dont **35,8%** exercent dans les directions administratives et comptables et **16,1%** au niveau des autres postes comptables de Dakar. Le reste des effectifs des services centraux, **18,1%** et constitué des agents de la TPE et de la DSP qui évoluent dans les postes diplomatiques et consulaires et au niveau des structures du secteur parapublic.

Par rapport à 2020, le personnel servant au niveau de Dakar a connu une hausse de **2,6%** alors que celui des autres régions a diminué de **5,5%**.

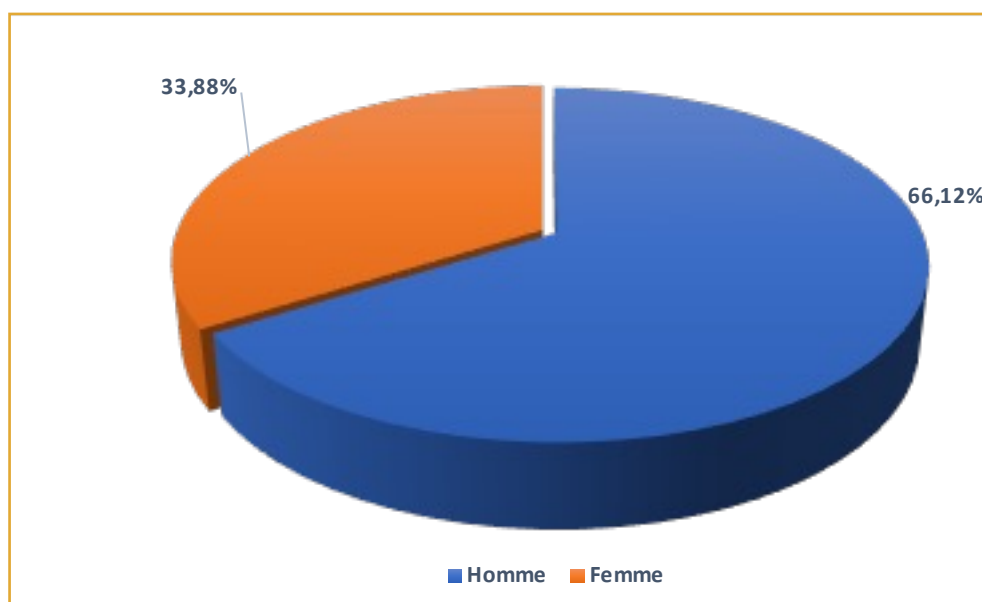
Graphique 4: **Répartition géographique du personnel du Trésor**



Source : DAP/DGCPT, 2021

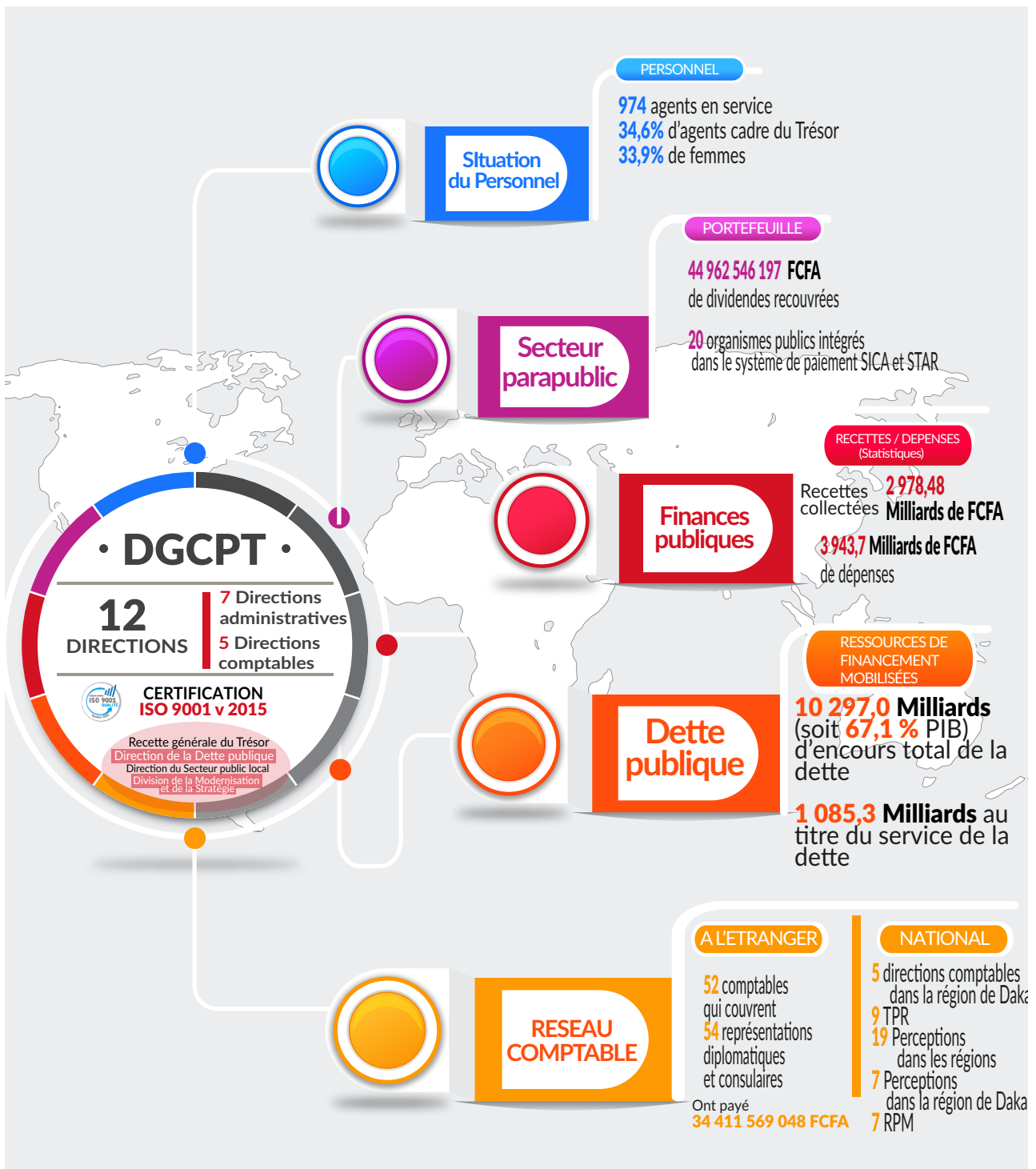
Selon le sexe, les femmes représentent **33,9%** de l'effectif de la DGCPT contre **33,4%** en 2020 soit une hausse de **0,5** point de pourcentage. Le pourcentage des hommes quant à lui s'est établi à **66,1%** en 2021 contre **66,6%** en 2020.

Graphique 5: **Répartition des agents de la DGCPT par sexe**



Source : DAP/DGCPT, 2021

LE TRESOR EN CHIFFRES



N° 2021/97032.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DMS - DIVISION DE LA MODERNISATION ET STRATEGIE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**MODERNISATION ET STRATEGIE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE ET DU
TRESOR (DGCPT)**

**MODERNIZATION AND STRATEGY OF THE GENERAL DIRECTORATE OF ACCOUNTING AND
TREASURY(DGCPT)**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

2 AVENUE GEORGES POMPIDOU X RUE SAINT MICHEL DAKAR-SENEGAL

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-12-16

Jusqu'au
Until

2024-12-15



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERT11 F 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

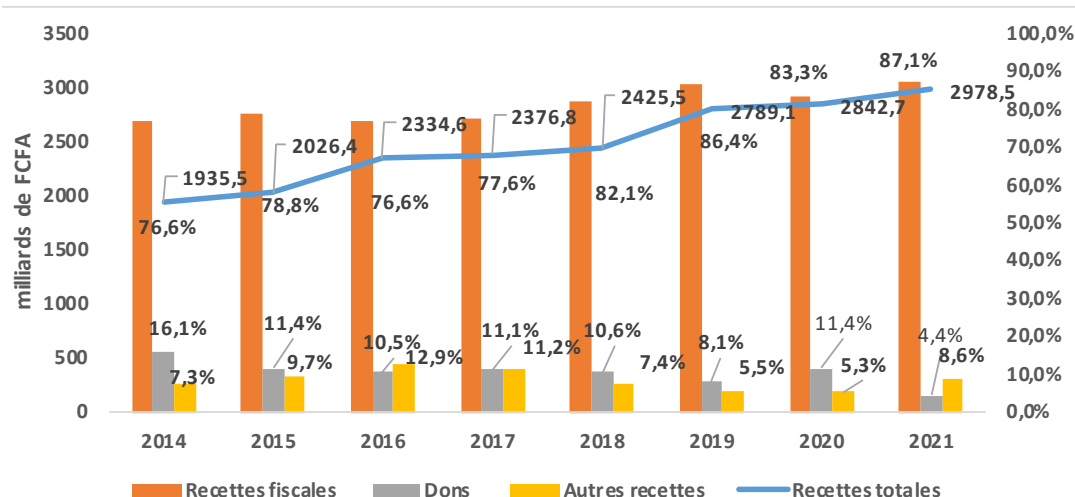
1

GESTION OPTIMALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ETAT

I. LES RECETTES

Le montant global des recettes budgétaires s'est établi à 2978,48 milliards, dont 2593,14 milliards de recettes fiscales soit 87,1%, 130,616 milliards de dons soit 4,4% et 254,73 milliards de recettes non fiscales, représentant 8,6% du total. Comparativement à l'année 2020, les recettes totales se sont accrues de 135,74 milliards, soit 4,8% en termes relatifs. Cette hausse découle des progressions notées au niveau des recettes fiscales (+215,36 milliards, soit +9,1%) et des recettes non fiscales (+104,72 milliards, +69,8%). Elle a été amoindrie par la forte baisse enregistrée au niveau des dons (-193,91 milliards ; -59,8%).

Graphique 6 : Evolution des différentes composantes des recettes



Source : DEES, 2022

I.1 Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont passées de 2368,20 milliards en 2020 à 2593,14 milliards en 2021, soit une progression absolue de 224,93 milliards. Cette progression résulte de celle des principales lignes de recettes dont les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital (+54,28 milliards), les impôts sur les salaires et la main d'œuvre (+25,07 milliards), les impôts sur les biens et services (+64,70 milliards), les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (+54,70 milliards), les impôts

sur le patrimoine (+13,43 milliards) et les autres recettes fiscales (+12,76 milliards).

La hausse des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital d'un montant de 54,28 milliards résulte de celle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 69,78 milliards. Elle a été atténuée par la contraction de 13,42 milliards de l'impôt sur les sociétés.

S'agissant de la progression de 64,70 milliards des impôts sur les biens et services, elle est expliquée essentiellement par celle de la TVA à l'importation qui s'est appréciée à hauteur de 127,16 milliards. Les replis de la TVA intérieure et des autres taxes sur biens et services ont contribué à amoindrir la hausse des impôts sur biens et services.

Les recettes fiscales hors rapatriement (CFCE, PROMAD et FSIPP SAR) se chiffrent à 2540,86 milliards en 2021 contre 2368,20 milliards en 2020, soit une évolution positive de 172,66 milliards en termes absolus et 7,3% en valeur relative. Hors rapatriement, les recettes globales se sont accrues de 57,11 milliards entre 2020 et 2021 représentant une hausse de 2,0%.

Encadre n°1 : La contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) est une contribution forfaitaire annuelle à la charge des personnes physiques et morales, ainsi que des organismes qui paient des traitements et salaires, exception faite de l'Etat et des collectivités locales, des organismes publics ou parapublics, étrangers ou internationaux. Elle est versée au Trésor public et il revient aux employeurs de la déclarer.

S'agissant du prélèvement PROMAD (Programme de Modernisation de la Douane), il a été institué par décret N° 2021-928 du 08 juillet 2021. Il s'agit, en effet, d'un prélèvement de 3% sur les marchandises mises à la consommation sous le régime du droit

commun. Il est calibré de sorte à ne pas impacter les produits de grande consommation et ceux dits sensibles dont l'essentiel est exclu d'ailleurs de son champ d'application au même titre que les produits originaires de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Quant au FSIPP sar, il s'agit de la marge de soutien à l'activité de raffinage de la Société africaine de Raffinage (SAR) qui découle du Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP).

Sources :

<http://www.impotsetdomaines.gouv.sn/fr/sacquitter-de-limposition-la-contribution-forfaitaire-la-charge-des-employeurs-cfce>

<https://www.douanes.sn/promad-un-ambitieux-programme-pour-promouvoir-la-douane-de-demain/>

http://www.jo.gouv.sn/spip.php?page=imprimer&id_article=6225

Les recettes non fiscales se sont améliorées de 104,72 milliards en 2021 comparativement à l'année 2020. Cette évolution positive est en relation avec le bon comportement des dividendes qui ont connu une hausse de 83,30 milliards. La forte hausse des dividendes résulte en grande partie du paiement des produits financiers dus à l'Etat par la SENELEC.

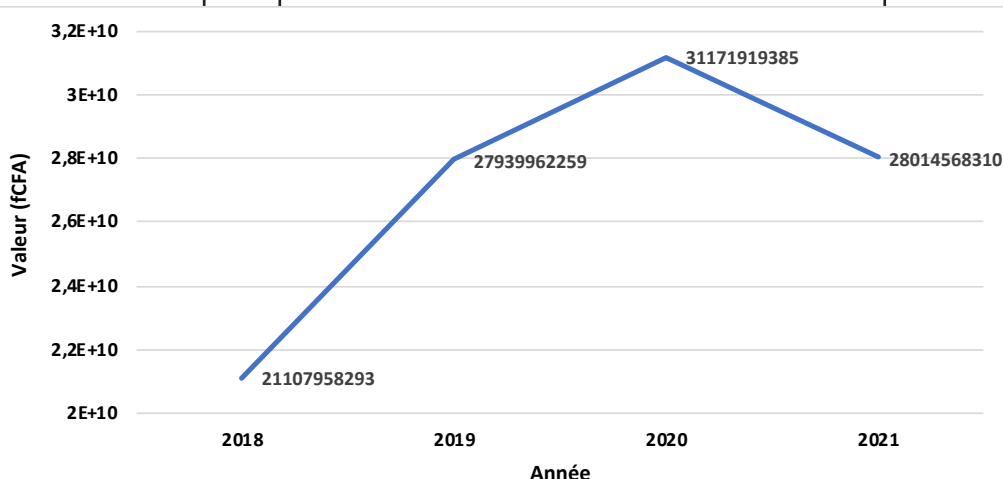
Le montant global des dons reçus des partenaires est passé de 324,52 milliards en 2020 à 130,6 milliards soit un net repli de 193,9 milliards. Cette forte contraction découle aussi bien des dons budgétaires (-177,61 milliards, soit -91,2%) et des dons en capital (-16,3 milliards, soit -12,6%). En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résilience contre la COVID-19 en 2020, le Sénégal avait reçu des appuis substantiels de ses partenaires financiers, expliquant le niveau important des dons budgétaires de 2020. Ainsi, les dons reçus en 2021 s'inscrivent en net recul par rapport à 2020 mais retrouvent la tendance observée d'avant la pandémie COVID 19.

Encadre n°2:

Les régies de recette

Pour l'exercice 2021, la RGT a centralisé un montant de vingt-huit milliards quatorze millions cinq cent soixante-huit mille trois cent dix (28 014 568 310) francs CFA auprès de vingt-sept (27) régies de recettes. Par rapport à 2020, ce montant est en baisse de 10,1% comme illustré sur le graphique qui suit.

Graphique 7 : Evolution des régies de recettes



Source : RGT, 2022

Ces ressources restent dominées par les contributions de la Douane qui en représentent 86,5%. Cette part est en recul de 3,8 points de pourcentage par rapport à 2020.

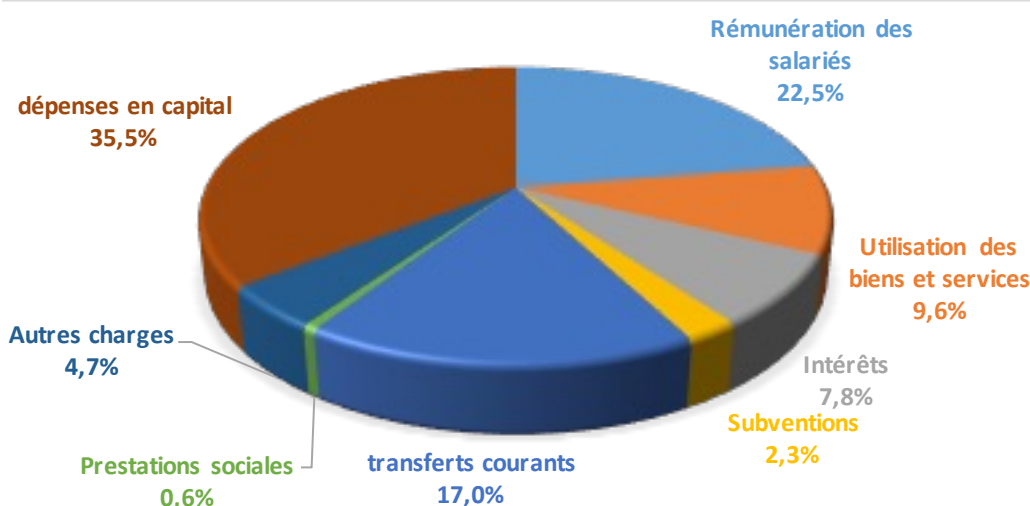
A l'étranger

Les payeurs à l'étranger ont encaissé des recettes d'un montant de trois milliards trois cent vingt et un millions cinq cent soixante-onze milles cent quatre vingt et quatre (3 321 571 184) francs CFA en 2021.

II. LES DÉPENSES

Les dépenses se sont chiffrées à 3943,68 milliards en 2021 contre 3745,72 milliards en 2020, soit une hausse de 197,92 milliards, correspondant à une progression relative de 5,3%. Comme le montre le graphique 9, les dépenses sont constituées des dépenses courantes pour 2546,5 milliards, soit 64,6% et des dépenses en capital pour 1397,1 milliards, soit une proportion de 35,4%.

Graphique 8 : Structure des dépenses en 2021



Source : DEES, 2022

Les dépenses courantes (2546,5 milliards) sont réparties entre les charges salariales, les dépenses de fonctionnement, les charges de la dette, les transferts courants au profit des autres unités d'administration publique, les subventions, les prestations sociales et les autres charges.

Le montant global des charges salariales s'est établi à 885,78 milliards en 2021 contre 804,05 milliards en 2020, soit 81,73 milliards de hausse en valeur absolue et 10,2% en termes relatifs. Par ailleurs, la masse salariale représente 34,8% des dépenses courantes en 2021 contre 32,6% en 2020, soit un croit de 2,2 points de pourcentage. Relativement aux recettes fiscales recouvrées en 2021, les salaires constituent 34,3% contre 34,0% en 2020.

Les dépenses de fonctionnement se sont chiffrées à 377 milliards en 2021 contre 285,51 milliards en 2020, soit une progression de 91,49 milliards correspondant à 32% en variation relative. Cette forte hausse est à mettre en relation avec la baisse de 123,13 milliards des transferts courants. En effet, l'Etat est dans une dynamique de substituer les dépenses de transferts qui transitent dans les comptes de dépôts aux dépenses de fonctionnement du Titre 3 du budget.

Au titre des charges de la dette, les paiements se sont chiffrés à 306,53 milliards en 2021 après 289,55 milliards en 2020, ce qui correspond à une hausse de 16,98 milliards ou 5,9%. Les intérêts payés au titre de la dette extérieure se sont établis à 254,14 milliards en 2021 correspond à 82,9% du total des intérêts. Le ratio intérêts sur recettes fiscales est ressorti à 11,8% en 2021 après 12,2% en 2020, soit une amélioration de 0,4 point de pourcentage.

S'agissant des subventions, elles sont passées de 96,03 milliards en 2020 à 91,03 milliards en 2021, soit une contraction de 5 milliards. Plus de la moitié de ces subventions sont destinées au secteur agricole (48,5 milliards). En sus de ces subventions directes, l'Etat octroi des subventions via des transferts budgétaires au profit de structures publiques telles que le FSE.

Les autres charges se sont inscrites en hausse de 9,33 milliards, soit 5,3% en 2021 comparativement à l'année 2020. Elles sont évaluées à 184,44 milliards en 2021 et sont constituées essentiellement des bourses et allocations scolaires (83,06 milliards, soit 45%) et des impôts et taxes payés par l'Etat relativement aux investissements financés sur ressources extérieures (72,01 milliards, soit 39%). La hausse des autres charges est en relation avec celle des bourses et allocations scolaires qui ont enregistré un croit de 26,45 milliards en valeur absolue, soit 46,7% en variation relative.

D'un montant global de 1397,12 milliards en 2021, les dépenses en capital sont composées des transferts en capital (678,89 milliards), des investissements financés sur ressources intérieures et exécutés par l'Etat (92,91 milliards) et des investissements financés sur ressources extérieures et exécuté en projet (629,83 milliards).

Les transferts en capital se sont établis à 678,89 milliards en 2021 après 668,01 milliards en 2020, soit une majoration annuelle de 10,88 milliards et 1,6% en termes relatifs. Cette faible évolution s'explique par la mise en œuvre du processus de substitution des transferts au profit de l'administration budgétaire centrale. En effet, au niveau des investissements financés sur ressources internes et exécutés par l'Etat, le montant est passé de 51,27 milliards en 2020 à 92,91 milliards en 2021, correspondant à un accroissement net de 41,65 milliards ou 81,2% en variation relative.

Les investissements financés sur ressources extérieures et exécutés en projet se sont chiffrés à 629,83 milliards en 2021 après 559,01 milliards en 2020, soit une progression de 12,7% correspondant à 70,82 milliards. Les ressources de ces investissements sont constituées de 516,32 milliards de prêts et de 113,51 milliards de dons.

III. LE FINANCEMENT

De la mobilisation des recettes pour un montant global de 2978,48 milliards et l'exécution des dépenses à hauteur de 3943,68 milliards, il ressort un besoin de financement de 965,21 milliards en 2021.

Le financement de ce besoin est assuré par une accumulation nette de passifs d'un montant global de 1395,42 milliards réparti en passifs intérieurs pour 364,41 milliards et passifs extérieurs pour 1031,01 milliards.

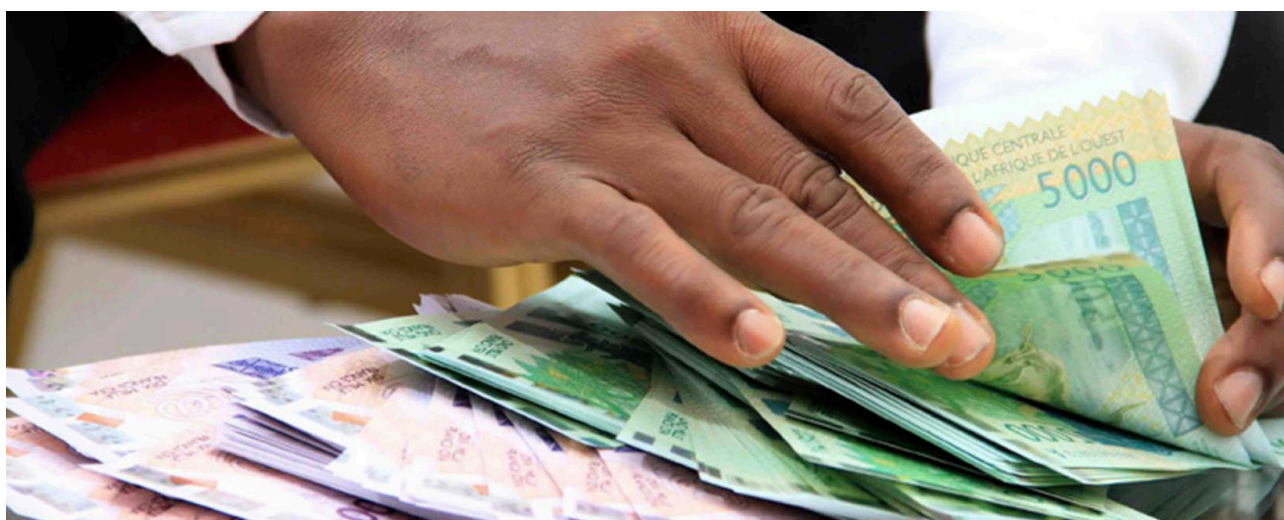
S'agissant des passifs intérieurs, ils sont constitués des titres de créances pour un montant net de 140,16 milliards, des crédits intérieurs pour 223,03 milliards et des autres comptes à payer pour 1,22 milliards.

En ce qui concerne des titres de créances, on note d'une part, des émissions nettes de bons du trésor (+23,69 milliards) et d'obligations du trésor (+144,67 milliards) et d'autre part, des remboursements nets des emprunts obligataires par APE (-15,71 milliards) et des Sukuk (-12,5 milliards).

Relativement aux crédits intérieurs, ils sont essentiellement constitués des tirages DTS pour un montant de 246,28 milliards. Ce montant est minoré par les autres emprunts pour 23,25 milliards.

Au titre des passifs nets extérieurs, ils se sont chiffrés à 1031,01 milliards en 2021 contre 862,89 milliards en 2020, soit un accroissement de 168,12 milliards. Ces passifs sont répartis en titres de créances (+565,89 milliards) et crédits (+465,12 milliards).

Les titres de créances sont passés de 221,27 milliards en 2020 à 565,89 milliards en 2021, soit un accroissement absolu 344,62 milliards. Ils sont constitués des émissions nettes sur le marché sous régional pour 315,27 milliards et une émission nette de remboursement sur le marché international à hauteur de 287,18 milliards.



Les crédits extérieurs nets se sont établis à 465,12 milliards en 2021 contre 641,62 milliards en 2020, soit une baisse de 178,5 milliards en termes absolus et 27,5% en valeur relative. Ils sont constitués de tirages sur prêts programmes (+170,97 milliards), de tirages sur prêts projets (+516,32 milliards), de prêts rétrocédés (+58,80 milliards). Ces montants ont été minorés par les remboursements de crédits bilatéraux, multilatéraux et commerciaux pour 280,97 milliards.

Les accroissements nets de passifs ont permis de financer le déficit budgétaire à hauteur de 965,21 milliards et de constituer des actifs financiers pour 432,49 milliards. Ces derniers sont composés de numéraires et dépôts (358,02 milliards), de rétrocession nette des remboursements (+58,80 milliards) et d'autres comptes à recevoir (+15,66 milliards).

IV. PAIEMENT DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le montant total des dépenses payé au cours de l'exercice 2021 s'élève à 3943,7 milliards de FCFA. A titre d'exemple :

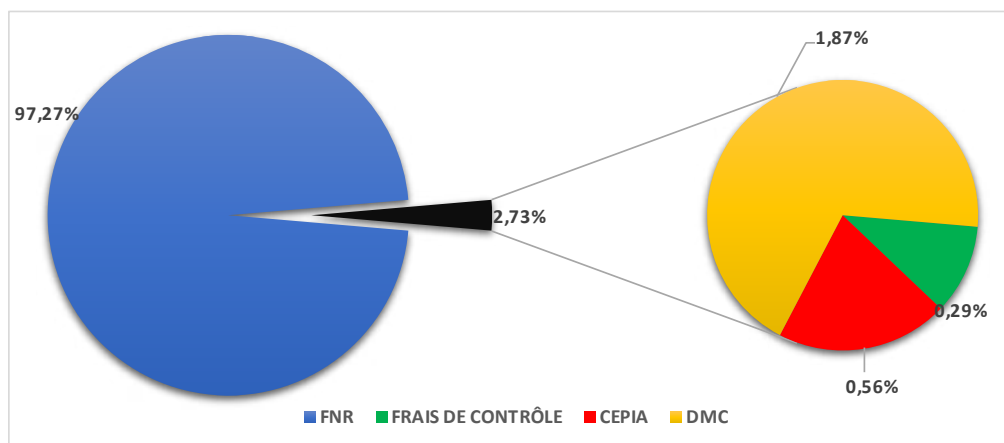
a. Au niveau de la Paierie générale du Trésor (PGT)

Au cours de l'exercice 2021, le montant des dépenses du budget général de l'Etat payées au profit des services centraux se chiffre à deux mille soixante-seize milliards huit cent vingt-cinq millions cinquante-neuf mille deux cent soixante-treize francs (2 076 825 059 273) francs CFA contre mille deux cent onze milliards trente-sept millions deux vingt-huit mille deux cent quinze (1 211 037 228 215) francs CFA en 2020. Ces dépenses ont connu ainsi une hausse de 71,5% soit un montant de huit cent soixante-cinq milliards

sept cent quatre-vingt-sept millions huit cent trente un milles cinquante-huit (865 787 831 058) franc CFA.

S'agissant des dépenses payées sur comptes spéciaux du Trésor (CST), elles s'élèvent à cent dix-neuf milliards vingt-neuf millions neuf cent dix mille trois cent soixante-dix (119 029 910 370) francs CFA. Par rapport à 2020, ce montant a connu une hausse de 4,2% soit quatre milliards huit cent quarante et un millions neuf cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept (4 841 947 697) francs CFA. Pour rappel, avec l'exécution du budget en mode programme, ces dépenses prennent en compte celles de quatre (4) CST (FNR, CEPIA, FRAIS DE CONTROLE et DMC). Ces dépenses sont dominées par celles payées pour le compte du FNR qui en représentent ainsi 97,3% comme le montre le graphique ci-après. Ces dernières ont connu, pour leur part, une hausse d'un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent vingt-cinq mille trois cent cinquante (1 597 825 350) francs CFA en valeur absolue soit de 1,4%. Ceci a permis, en 2021, le paiement de 945 817 pensions contre 684 930 en 2020 soit une hausse de 38,1% en valeur relative et de 260 887 en valeur absolue.

Graphique 9: Répartition des dépenses payées sur les CST en 2021



Source : PGT, 2022, calcul DMS

Par ailleurs, le paiement des dépenses publiques s'est effectué efficacement. En effet, bien que variant selon la nature des

dépenses, le temps moyen de séjour des dossiers a été considérablement réduit. Les dépenses de transferts sont traitées dès la réception du dossier. A la fin du mois, la priorité est donnée aux mandats de salaires qui sont traités systématiquement au bout de quarante-huit (48) heures. Quant aux mandats relatifs à certaines dépenses d'acquisition de biens et services ou d'investissement, le temps moyen de séjour des dossiers après leur réception est de trois (3) jours.

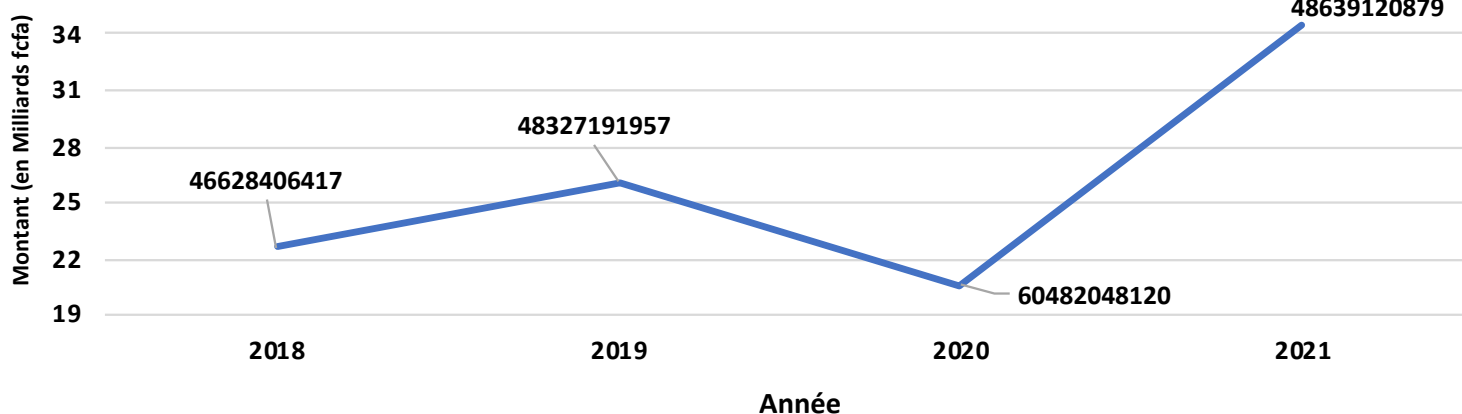
b. Au niveau de l'Agence comptable des Grands Projets (ACGP)

En 2021, les dépenses payées sur le budget général de l'Etat se chiffrent à deux cent vingt-trois milliards six cent quatre-vingt-dix millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-deux (223 690 197 532) francs CFA.

Ces approvisionnements ont permis de payer des dépenses relatives au fonctionnement des services diplomatiques et consulaires, aux indemnités de logement, à la prise en charge médicale, aux rémunérations et autres indemnités, aux forfaits bagages, aux titres de transport, au fonctionnement des missions militaires et aux frais de scolarité.

Sur la même période, le montant des dépenses payées pour le compte des services diplomatiques et consulaires s'élève à trente-quatre milliards quatre cent onze millions cinq cent soixante-neuf mille quarante-huit (34 411 569 048) francs CFA, soit une hausse de 66,8% par rapport à 2020, comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 10 : évolution des dépenses payées pour le compte des services diplomatiques et consulaires entre 2018 et 2021



c. Au niveau de la Trésorerie paierie pour l'étranger

S'agissant des opérations financières des démembrements de l'Etat à l'étranger, le montant des approvisionnements au profit des payeurs à l'étranger s'élève, en 2021, à quarante-huit milliards six cent trente-neuf millions cent vingt mille huit cent soixante-dix-neuf (48 639 120 879) francs CFA. Par rapport à 2020, ce montant a connu une baisse relative de 19,6% soit d'une valeur absolue de onze milliards huit cent quarante-deux millions neuf cent vingt-sept mille deux cent quarante et un (11 842 927 241) francs CFA.

Source : TPE, 2022

V. GESTION DE LA DETTE

1. Profil actuel de risque et perspectives en 2022

Le profil de risque de surendettement demeure modéré à l'issue de la dernière analyse de viabilité de la dette effectuée dans le cadre de la revue du nouveau programme de politiques économiques et financières appuyé par l'instrument de coordination des politiques économiques (ICPE).

Le Sénégal présente une bonne capacité d'endettement avec un score d'indice

composite de 3,34 reflété, notamment, par la bonne qualité des institutions. Il s'y ajoute une résilience aux chocs renforcée dans le moyen et long terme en cas de mise en œuvre réussie des réformes structurelles annoncées

Néanmoins, compte tenu des vulnérabilités mises en exergue par l'AVD susdite, le programme indicatif d'émission de titres publics pour l'année 2022, qui se chiffre à hauteur de 780 milliards FCFA, qui participe à la satisfaction du besoin de financement pour l'année 2022 estimé à 1195,5 mds de FCFA, sera préférentiellement exécuté par recours au marché régional de titres publics.

Cette stratégie de gestion de la dette, arrêtée à moyen terme (notamment pour la période 2022-2024), contribuera à atténuer la forte exposition au risque du taux de change du portefeuille de la dette constitué, actuellement, à 73,8% de dettes extérieures.

2. Situation de la dette publique

L'encours de la dette de l'Administration publique centrale, est arrêtée à 10 297,0 milliards de FCFA soit 67,1% du Produit intérieur brut (PIB). Il est composé à 74% du stock sur la dette extérieure pour 7 623,3 milliards de FCFA et à 26% de celui de la dette intérieure pour 2 673,7 milliards de FCFA.

Les engagements sous forme de garantie s'élèvent, en cumul, à 312,9 milliards à fin 2021.

Les ressources de financement mobilisées, en 2021, ressortissent, globalement, à 2.070,8 milliards. Sur ce montant, un peu plus de 650 milliards l'ont été au titre de la lutte contre les effets négatifs liés à la pandémie de COVID-19.

Au niveau de la Direction de la Dette publique, les financements mobilisés (hors tirages sur ressources extérieures ordonnancés par la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques (DODP/ DGB)) se chiffrent à 29,4 milliards au titre des emprunts bancaires et à 589,9 milliards

au titre des émissions de titres (dont 484,9 milliards pour les emprunts obligataires) sur le marché régional de titres publics. Le marché domestique des titres publics a enregistré un grand attrait des investisseurs pour les obligations émises par l'Etat du Sénégal. En effet, sur un volume global d'adjudications de 595 milliards de FCFA les soumissions s'établissent à 1 432,7 milliards de FCFA soit un taux de couverture de 262,7%.

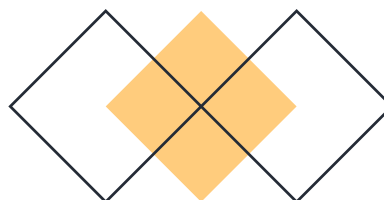
Le service de la dette payé au titre de l'année 2021 es tarrété à 1 085,3 milliards de FCFA (dont 306,53 milliards de FCFA, s'agissant des intérêts sur la dette publique) soit 7,1% du PIB. Le remboursement de la dette extérieure se situe à 701,8 milliards de FCFA et celui de la dette intérieure à 383,5 milliards de FCFA.

Le règlement du service de la dette a été opéré sur la base de mille cent quinze (1 115) ordres de paiement, transmis à la Trésorerie générale.

VI. AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES

La vérification des situations comptables et financières des comptables directs du Trésor fait partie des missions de la DCI en plus de la mise en œuvre du programme annuel de vérification et d'audit. Ce dernier est axé, essentiellement, sur des postes comptables du Trésor, directions administratives, agences comptables, établissements publics et paeries du Sénégal à l'étranger.

- Evolution des statistiques sur la réception et la vérification des balances générales des comptes et des états de rapprochement bancaires



Encadre n°3 :

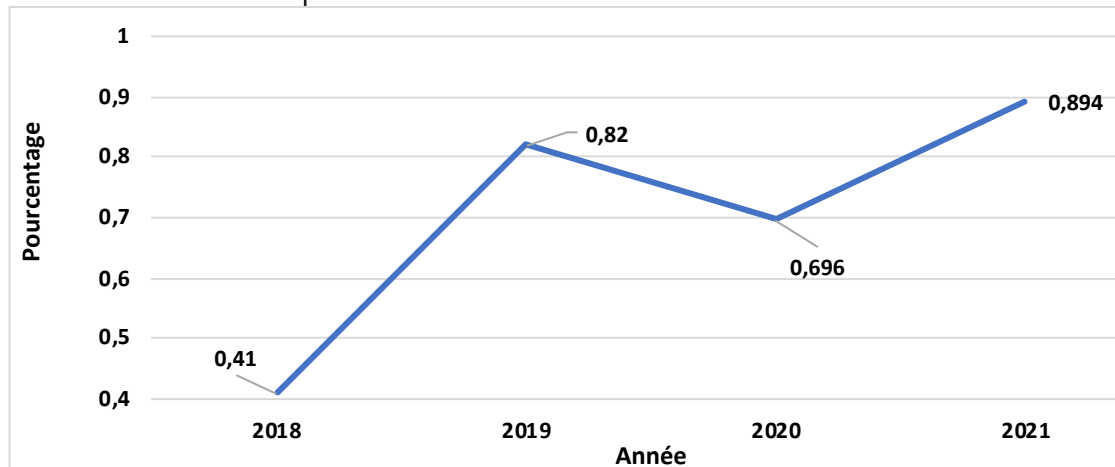
La lettre circulaire n°14 du 13 février 2018 relative à la production des situations comptables et financières par les comptables directs du Trésor, complétée par la circulaire n° 74 du 2 août 2018 relative à la relance pour la production des situations comptables et financières par les postes comptables directs du Trésor et par la circulaire n°41/MFB/DGCPT/DCP du

21 juin 2021 relative à l'institution des Comités régionaux sur la Qualité comptable (CRQC), précise que les situations de productions financières et comptables doivent être envoyées toutes les fins du mois à la DCI au plus tard le 10 du mois suivant celui pour le compte duquel elles sont produites.

Quant à la circulaire n° 00024/MEFP/DGCPT/DSP du 23 mars 2017 relative à la transmission des procès-verbaux de vérification de caisse et des états de rapprochement bancaire des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées, précise que lesdits documents doivent être transmis à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, sous le timbre de la DCI avec copie à la DSP, au plus tard le 05 du mois suivant celui au cours duquel la vérification de la caisse a été effectuée.

En 2021, relativement aux quarante-sept (47) postes comptables du Trésor, les quarante-deux (42) sont à jour de production soit un taux de transmission de 89,4% contre 69,6% en 2020. Comparativement à cette dernière année, ce taux a connu une hausse, non négligeable, de 19,8 points de pourcentage, comme le montre le graphique ci-après. Ce progrès, réalisé en 2021, est d'autant plus important du fait qu'il est précédé d'une baisse de 12 points de pourcentage durant l'exercice 2020.

Graphique 11 : Evolution du taux de transmission des productions financières et comptables des postes comptables du Trésor

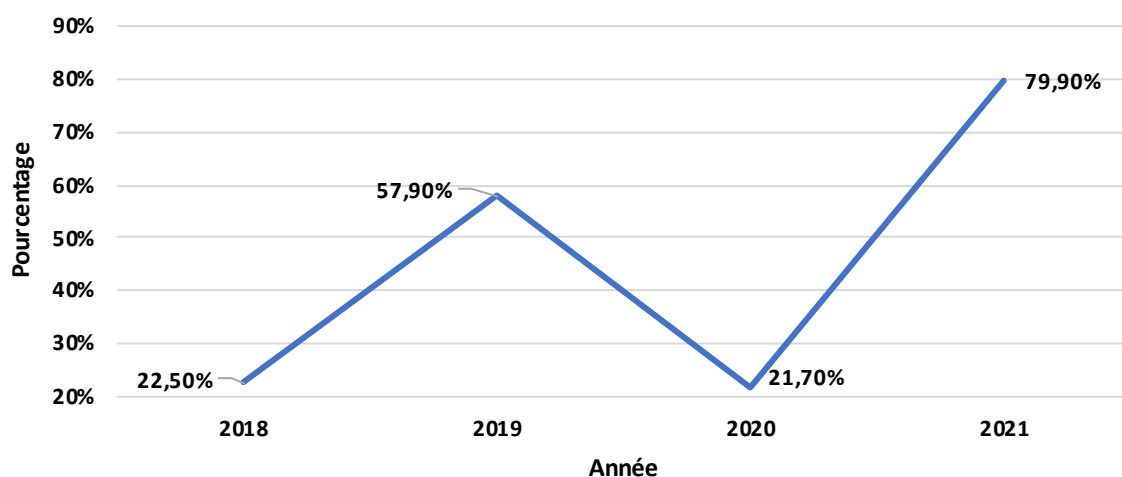


Source : DCI, 2022

Par rapport aux établissements publics, agences et autres structures administratives similaires ou assimilées, sur les cents soixante-quatre (164) structures, cent-trente et un (131) sont à jour de production, en 2021, soit un taux de transmission de 79,9% contre 21,7% en 2020. Ainsi ce taux a connu une hausse de 58,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente après une baisse de 36,2 points de pourcentage entre 2020 et 2019.



Graphique 12 : Evolution du taux de transmission des productions financières et comptables des établissements publics, agences et autres structures administratives



Source : DCI, 2022

Cette amélioration des productions notamment pour les comptables directs du Trésor peut s'expliquer par la régularité des notes mensuelles de la DCI sur la qualité comptable qui permettent non seulement de faire le point sur la production des comptables mais également de faire des observations et recommandations sur les différentes anomalies constatées et adressées aux concernés.

Par ailleurs, au niveau du secteur parapublic, la production des agents comptables (AC) s'est beaucoup améliorée par rapport à l'année précédente grâce à la redéfinition pour certains et à l'adaptation pour d'autres des horaires de travail face à la maladie à corona virus. Il s'y ajoute également que la DCI a, par lettre n°0043/MFB/DGCPT/DCI/DVS du 23 février 2021, apporté des éclairages à la circulaire n° 0058/MFB/DGCPT/DCI/DVS du 26 juin 2020 portant modèle type d'état de rapprochement bancaire (ERB), à l'intention des AC, sur la demande de la DSP. Ce qui a fortement contribué à l'utilisation par la majorité des AC du modèle type d'ERB présenté par ladite circulaire.

- Mise en œuvre du programme annuel de missions de vérification et d'audit

Le programme de vérification fixé en 2020 par la DCI et arrêté d'un commun accord avec l'Inspection générale des Finances (IGF), a concerné :

- huit (8) postes comptables directs du Trésor ;

- deux (2) directions administratives ;
- huit (8) agences comptables et établissements publics ; et
- deux (2) paieries du Sénégal à l'étranger.

Durant l'exercice 2021, Vingt cinq (25) missions ont été excécutées pour un total de vingt (20) missions programmées, soit un taux de 125% (25/20) de réalisations contre 70% (14/20) en 2020. Comparativement à 2020, ce taux a connu une amélioration remarquable de 55 points de pourcentage.

VII. SUIVI DE LA PRODUCTION DES COMPTES DE GESTION « ETAT » DE 2020

En application de la convention de mise à disposition de locaux du Centre des archives du Trésor à Guédiawaye à la Cour des Comptes pour le dépôt et la conservation des comptes de gestion en état d'examen, les comptes de gestion de l'État pour l'année 2018 et les pièces justificatives annexées, versés au Centre des Archives du Trésor (CAT) par les comptables directs des neufs (9) Trésoriers Payeurs régionaux, de l'Agence comptable des grands Projets (ACGP) et de la Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE) ont été transmis au Greffier en chef de la Cour des Comptes après inventaire, reconditionnement et rangement.

En application des articles 185 et 217 alinéas 3 du Règlement général sur la comptabilité publique et de la circulaire n°44/MFB/DGCPT/DCP du 03 juin 2019 consacrant la transmission directe par les comptables des comptes de gestion en état d'examen au Greffier de la Cour, les comptes de gestion « ETAT » de 2020 ont été produits et transmis directement audit Greffier, par les comptables supérieurs, excepté l'Agence comptable des grands Projets et la Trésorerie Paierie pour l'Etranger.

Encadre n°4 :

La lettre circulaire n°44/MFB/DGCPT/DCP du 03 juin 2019 portait sur la transmission des comptes de gestion des comptables de l'Etat, des collectivités locales et des autres organismes publics au Greffier en Chef de la Cour des Comptes à compter du 27 mai 2019 en vue de leur apurement. Dans l'application de ce nouveau dispositif, le Directeur de la Comptabilité publique, ou le Directeur du Secteur public local, ou leur préposé à ladite réception, selon le cas doit être averti quatre (4) jours avant la date de dépôt des comptes à transmettre au Centre des Archives du Trésor (CAT), afin que les dispositions pratiques soient prises en relation avec le Greffier en chef chargé de recevoir lesdits comptes.

VIII. DOSSIERS CONTENTIEUX

A travers sa Direction de la comptabilité publique, la DGCPT a été interpellée dans plusieurs dossiers juridiques soumis par les comptables au cours de la gestion 2021. Ces dossiers contentieux sont liés d'une part à



des questions de recouvrement et d'autre part à des sujets de paiement. Dans ce qui suit, il y est relevé les solutions préconisées en se basant sur la réglementation en vigueur. Il s'agit :

Contentieux de recouvrement

a) de la forme et des modalités d'annulation d'un ordre de recette.

Solution : L'annulation d'un ordre de recette doit être matérialisée par l'émission d'un ordre d'annulation, par l'ordonnateur compétent, pour décharger le comptable conformément aux articles 47 et 56 du RGCP.

b) de la demande de remise gracieuse des charges fiscales au titre des versements de retenues à la source non payées en raison de contraintes.

Solution : La requête doit être adressée au Directeur général des Impôts et des Domaines dont les services sont compétents en la matière.

c) du traitement des avoirs au titre des acomptes provisionnels.

Solution : Le suivi de ces avoirs ne pose pas de problème dès l'instant que les services de recouvrement notifient régulièrement aux comptables de rattachement lesdits avoirs. Ces avoirs non remboursés ou utilisés par les titulaires doivent, cependant, être versés au budget de l'Etat à l'expiration du délai de prescription.

d) du recouvrement contentieux de recettes perçues par voie de régies.

Solution : Le régisseur n'a pas compétence pour accorder des délais de paiement, ni pour exercer des poursuites. Si un débiteur est défaillant, le régisseur en informe l'ordonnateur qui émettra un ordre de recette à l'encontre du redevable ; ordre de recette dont le recouvrement incombe au comptable du Trésor.

e) de la saisie adressée au DGCP sur une opposition.

Solution : Toutes oppositions ou autres significations ayant pour objet d'arrêter un paiement doivent être faites, sous peine de nullité, entre les mains du comptable assignataire de la dépense et pour des créances expressément désignées. A défaut, pour le saisissant ou l'opposant, de remplir les formalités prescrites en la matière par la réglementation en vigueur, l'opposition sera réputée non avenue.

f) du paiement de redevances en nature ou par obligations cautionnées.

Solution : Ces modes de paiement sont admis par l'article 51 du règlement général sur la comptabilité publique et par le code des obligations civiles et commerciales.

Dossiers relatifs à des contentieux de paiement

a) de la prise en charge des travaux restants à réaliser en cas de résiliation d'un marché public.

Solution : le co-contractant de l'administration supporte les charges pécuniaires de la résiliation conformément à l'article 88 du Code des Obligations de l'Administration (COA) et à l'article 136 du Code des marchés publics.

b) de la prise en charge de la TVA dans le cadre de marchés financés sur ressources extérieures.

Solution : La prise en charge de ces taxes est du ressort de la Direction de l'Ordonnement des Dépenses publiques de la Direction générale du Budget dont relève cette direction.

c) de la prise en charge par l'Etat de frais d'avocats dans le cadre d'une convention de financement.

Solution : Lorsque la convention le prévoit, les frais d'avocats exposés par le bailleur sont à la charge de l'Etat.



2

GESTION FINANCIERE **DES AUTRES ORGANISMES PUBLICS**

I. SECTEUR PARAPUBLIC

A. Suivi et gestion du portefeuille de l'Etat

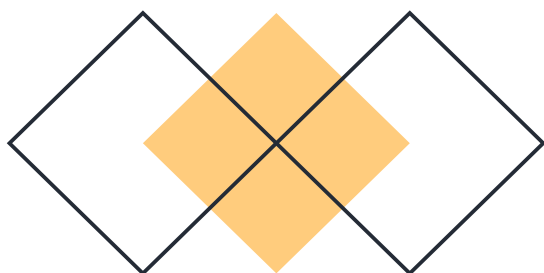
Le suivi et la gestion du portefeuille de l'Etat sont notamment effectués sur la base de document d'orientation de la politique actionnariale de l'Etat. C'est dans ce cadre, au-delà de la cartographie du portefeuille, que les actions liées à la poursuite de la réforme du cadre juridique, de l'amélioration de la gouvernance des sociétés publiques, du suivi proactif de la performance opérationnelle et de la supervision des opérations de liquidation et de restructuration des entreprises en difficultés ont été menées au courant de l'exercice 2021.

a. Adoption de la Doctrine de Gestion du Portefeuille de l'Etat (DGP)

Ce nouveau cadre d'intervention de l'Etat actionnaire ambitionne de bâtir un « portefeuille rentable au service de l'émergence du Sénégal ». Cette vision s'articule autour des trois (3) lignes directrices suivantes :

- un portefeuille optimisé et arrimé aux objectifs de développement ;
- une rentabilité du portefeuille pour contribuer au financement de l'émergence du pays ;
- une gouvernance renouvelée.

La DGP consolide la dynamique des performances financières des entreprises et de rémunération de l'Etat actionnaire amorcée par la « Stratégie de Gestion du Portefeuille de l'Etat et de ses démembrements ».



b. Mise à jour du cadre juridique du secteur parapublic

Le processus de validation technique du projet de loi d'orientation relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique a été parachevé par son adoption en conseil des ministres du 17 novembre 2021. Aussi, la rédaction des textes d'application est-elle poursuivie dans l'attente du vote et de la promulgation de la loi d'orientation susmentionnée.

c. Liquidations des entreprises et organismes publics autonomes

A la suite de l'avis favorable de la commission de contrôle et de suivi des liquidations, les arrêtés de clôture des six (6) liquidations suivantes ont été signés par le Ministre des Finances et du Budget :

- Agence pour la Propreté du Sénégal (APROSEN) ;
- Marine Sénégalaise (MS) LE JOOLA ;
- Régie des Chemins de Fer du Sénégal (RCFS) ;
- Agence nationale pour l'Emploi des jeunes (ANEJ) ;
- Conseil économique et social (CES) ;
- Agence nationale d'Appui aux marchands ambulants (ANAMA).

La Commission s'est également prononcée en faveur de la clôture des liquidations suivantes pour lesquelles les projets d'arrêtés sont en finalisation :

- SENAT ;
- Projet de Construction et de Réhabilitation du Patrimoine bâti de l'Etat (PCRPE) ;
- Agence de Promotion du Réseau hydrographique national (APRHN) ;
- DAKAR MARINE.

d. Restructuration des entreprises en difficulté

La situation sur le programme de restructuration des entreprises en difficulté s'établit comme suit :

- **La Société nationale (SN) la Poste et ses filiales** : dans le cadre de la restructuration des entités du Groupe SN La Poste, le redressement de la comptabilité en vue de la certification des états financiers 2019 constitue la principale mesure. Les travaux de fiabilisation ont permis, avec le concours du Cabinet Grant THORNTON, d'obtenir les résultats ci-après :
 - Poste-mère : certification, adoption et approbation des états financiers des exercices 2013 à 2018 ;
 - Postefinances : certification, adoption et approbation des états financiers des exercices 2013 à 2017. Pour rappel, la filiale EMS est à jour dans la production de ses états financiers.

- **SENIRAN AUTO** : c'est une société de droit sénégalais avec un capital de 9 milliards de francs CFA détenu à 60% par l'entreprise iranienne IKCO, 20% par l'Etat du Sénégal et 20% par des privés sénégalais. Cette société créée dans le cadre de coopération entre la République islamique d'Iran et la République du Sénégal, s'inscrivait notamment dans la politique de renouvellement du parc des taxis urbains de Dakar. La décision administrative relative à la suspension de la délivrance des licences de taxis à Dakar ayant fortement impacté la société, il a été décidé de la restructurer. La mise en œuvre de cette décision, avait conduit le sous-comité interministériel chargé de la restructuration de SENIRAN de proposer comme mesure d'urgence, la réalisation du projet des 300 taxis pour la desserte Dakar-AIBD.



- **Les Nouvelles Editions africaines pour le Sénégal (NEAS)** : après l'arrêt par le Conseil d'Administration (CA), des comptes des exercices 2016 à 2019 qui se sont soldés par des pertes cumulées de 1,121 milliard et des capitaux propres négatifs de 975,271 millions, l'AGM a décidé de la continuité de l'exploitation des NEAS. Ainsi, il est envisagé une recapitalisation de la société en vue de la conformer aux dispositions des articles 664 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et du GIE. Et dans ce cadre et pour la finalisation de la restructuration des NEAS, il est attendu de chaque actionnaire de la société, la formalisation écrite de sa décision de participer à l'augmentation de capital envisagée ou d'y renoncer dans les mêmes formes.
- **La Société sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) Le Soleil** : le sous-comité chargé de la restructuration de la société, mis en place par le Ministre des Finances et du Budget, a démarré ses travaux lors de sa première réunion du 03 mars 2021. Conformément à la démarche méthodologique utilisée pour les autres entités en restructuration, un diagnostic financier, sur la base des états financiers des exercices 2015 à 2018, a fait ressortir des capitaux propres négatifs de 2,177 milliards, largement inférieurs à la moitié de son capital social qui se chiffre à 277,4 millions.

e. Exécution budgétaire des entités du Secteur parapublic

Le budget cumulé des entités du secteur parapublic suivies s'élève à 1 643 494 254 915 francs CFA. Les prévisions de la section de fonctionnement s'élèvent à 676 310 440 427 francs CFA et celles d'investissement à 967 183 814 488 francs CFA, soit des taux respectifs de 41,15% et 58,85% du budget global.

Les prévisions globales de recettes sont réparties en :

- transferts Etat pour 556 530 692 944 francs CFA, soit 33,86% des prévisions globales de recettes, et sont décomposés en transferts courants de 255 502 648 745 francs CFA (37,78% des recettes globales de fonctionnement) et en transferts en capital de 301 028 044 199 francs CFA (31,12% des recettes globales d'investissement) ;
- contributions des partenaires techniques et financiers (PTF) pour 428 863 432 167 francs CFA, soit 26,09%, des prévisions globales de recettes ;
- ressources propres desdites entités : 579 707 645 753 francs CFA, soit 35,27% des prévisions de recettes globales.

En termes d'exécution budgétaire, les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 1 136 716 439 659 francs CFA, soit 69,16% des prévisions.

Les transferts de l'Etat sont mobilisés à hauteur de 439 771 374 194 francs FCFA, soit 79,02% des prévisions dont 231 886 849 729 francs CFA de transferts courants et 207 884 524 465 francs CFA en capital, soit des taux de mobilisation respectifs de 90,76% et 69,06%.

Le taux d'exécution globale des dépenses s'établit à 64,56%, soit un montant de 1 061 075 530 742 francs CFA. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 524 321 845 966 francs CFA et celles d'investissement à 536 753 684 776 francs CFA, soit respectivement 77,52% et 55,50% des prévisions.

Les dépenses de personnel, prévues pour 199 578 967 578 francs CFA, représentent 29,51% des prévisions du budget de fonctionnement et 12,14% de celles du budget global. Elles sont exécutées à hauteur de 183 157 958 348 francs CFA, soit 91,77% des prévisions.

La dette globale des structures se chiffre à 400 423 892 766 francs CFA. Elle se décompose en :

- dettes d'exploitation de 243 064 639 619 francs CFA et ;

niveau de risque. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des travaux.

Tableau 1: Cartographie des risques budgétaires des entreprises publiques

2019	SENELEC	SONES	SNPAD	FONSIS	PETROSEN	SN HLM
Indicateurs de liquidité						
Ratio Courant	Risque Elevé	Risque Très Elevé	Risque Faible	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé
Ratio de liquidité réduite	Risque Très Faible	Risque Faible	Risque Très Faible	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé	Risque Elevé
Rotation Comptes fournisseurs	Risque Très Elevé	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Rotation Comptes Clients	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé	Risque Modéré	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé
Indicateurs de solvabilité						
Ratio Dette sur Capitaux Propres	Risque Faible	Risque Très Faible	Risque Très Faible	Risque Elevé	Risque Très Elevé	Risque Modéré
Ratio Dette sur Actifs	Risque Faible	Risque Très Faible	Risque Très Faible	Risque Modéré	Risque Faible	Risque Très Faible
Couverture des charges d'intérêt	Risque Elevé	Risque Très Faible	Risque Très Faible	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé
Indicateurs de rentabilité						
Marge sur résultat net (%)	Risque Modéré	Risque Faible	Risque Très Faible	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé
ROA (%)	Risque Modéré	Risque Modéré	Risque Faible	Risque Très Elevé	Risque Elevé	Risque Elevé
ROE (%)	Risque Modéré	Risque Modéré	Risque Faible	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé
Indicateurs de performance financière						
Ratio Dépenses de fonctionnement / CA	Risque Modéré	Risque Faible	Risque Faible	n/a	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé
Marge d'exploitation	Risque Très Elevé	Risque Très Faible	Risque Très Faible	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé
Relations financières avec le budget / les administrations publiques						
Ratio Subventions / CA (%)	Risque Très Faible	Risque Très Faible	Risque Très Faible	Risque Très Elevé	Risque Très Elevé	Risque Très Faible
Ratio Dettes Fiscales et Sociales / Passif courant (%)	Risque Faible	Risque Très Faible	Risque Très Elevé	Risque Très Faible	Risque Très Faible	Risque Très Faible
Evaluation du risque total						
	Risque Modéré	Risque Faible	Risque Faible	Risque Elevé	Risque Elevé	Risque Elevé

- dettes bancaires constituées d'emprunts et de découverts de 157 359 253 147 francs CFA.

f. Déclaration sur les risques budgétaires

Avec le concours technique du FMI, la DSP a pu élaborer la déclaration sur les risques budgétaires (DRB) dont le premier exercice a porté sur un échantillon de 6 entreprises (SENELEC, SONES, SN PAD, FONSIS, PETROSEN et SN HLM).

Ce travail davantage axé sur la méthodologie d'évaluation en fonction de la liquidité, de la solvabilité, de la rentabilité, de la performance financière et des relations financières avec l'Etat, a permis de mesurer pour chacune des dites entités, sur une échelle allant de « faible à très élevé » le

Source : **DSP, 2022**

En outre, la DSP collecte à la fin de chaque trimestre, la situation de l'endettement des entités du secteur parapublic qu'elle transmet à la DDP pour les besoins de l'évaluation du niveau d'endettement de l'Etat et mesurer les risques y afférents.

B. Accompagnement des structures du secteur parapublic

Cet accompagnement s'est traduit par la poursuite de la dynamique de la généralisation des contrats de performance.

En effet, à l'ère de la connectivité et des interrelations, toutes les logiques de gestion convergent vers un même référentiel dont le socle demeure la recherche

de la performance, par la mise en place d'outils et de mécanismes idoines. Les Etats exécutent désormais leurs budgets en programme, migrant d'une logique de moyens à une logique de résultats, le tout articulé à un projet annuel de performance qui fera l'objet d'un rapport. Toutefois, ce souci au niveau central ne peut donner de résultats concrets que par l'irrigation des démembrements de l'Etat du même fluide de performance.

En effet, la performance publique, gage d'une gestion transparente des deniers publics, est nécessaire dans le management des entreprises publiques et des organismes autonomes. Pour les premières, leurs interventions dans le secteur marchand, qui les place dans une logique concurrentielle, les obligent à s'aligner sur les meilleures pratiques de gestion allant dans le sens d'une convergence organisationnelle avec le secteur privé, sans occulter leurs objectifs de politique publique. Leurs écarts de performance avec le privé devraient plus résulter de leurs missions de services publics qui pourraient réfréner leurs recherches

perpétuelles de profits, que d'une indigence à mettre en place un management convaincant.

Il s'y ajoute que la nouvelle politique actionnariale mise en place par l'Etat du Sénégal ne peut se soustraire d'une logique de performance pour le versement des dividendes par les entreprises publiques. C'est fort de ce constat d'ailleurs que la Direction du Secteur parapublic, envisage de produire chaque année un rapport de performance du secteur parapublic qui permettra de mettre en évidence les forces et faiblesses de nos entreprises publiques.

S'agissant des organismes autonomes, qui certes ne sont pas dans le secteur marchand mais traduisent la mise en œuvre de politiques publiques, les dépenses de transfert qu'ils reçoivent du budget de l'Etat pour l'exécution de leurs missions devraient avoir comme pendant une lisibilité des résultats obtenus non seulement pour s'assurer de la pertinence, de l'efficience et de l'efficacité des actions menées, mais également apprécier l'entière satisfaction de l'utilisateur-citoyen qui est au cœur de toute action publique.



C'est toute la dimension qu'il faut donner aux contrats de performance signés entre l'Etat du Sénégal et les structures du secteur parapublic qui en sont à leur troisième génération.

Le Comité chargé d'accompagner les entreprises publiques et les organismes publics autonomes dans l'élaboration de leurs plans stratégiques de développement et leurs contrats de performance doit se positionner en conseiller pour ces structures, et en censeur des pratiques inadaptées à une vraie logique de performance.

Ainsi, au terme de la gestion 2021 soixante-treize (73) entités ont été accompagnées dans l'élaboration et ou le renouvellement de leur CDP. La synthèse de l'état d'avancement de la mise en place des contrats de performance est prescrite dans l'annexe 4.

En perspective de cette dynamique qui se poursuit et en perspective, à la suite du guide d'élaboration des PSD et CDP, il est prévu l'élaboration d'un guide dévaluation de ces documents.

II. SECTEUR PUBLIC LOCAL

II.1. Ressources des collectivités territoriales

Les ressources des collectivités territoriales ayant impacté leur compte de disponibilité au Trésor à la date du 31 décembre 2021 sont composées du report à nouveau, des avances de trésorerie consenties par l'Etat et des recettes budgétaires se chiffrant à 260,56 milliards de francs CFA et se structurant tel que libellé dans le tableau 2 :



Tableau 2 : Situation de trésorerie des collectivités territoriales au 31/12/2021

Libelles	Montant
Disponibilité du premier jour de la gestion (B.E C/568)	68 096 338 475
Avances de trésorerie consenties par l'Etat	14 643 337 256
Recettes perçues avant émission de titre	154 551 609
Recettes budgétaires, dont :	194 142 253 076
Excédent de fonctionnement capitalise	16 478 066 457
Recettes effectuées pendant la gestion (débits c/568)	192 462 075 484
Total (a)	260 558 413 959

Source : **DSPL, 2022**

a) Les recettes budgétaires des collectivités territoriales

Les recettes budgétaires des collectivités territoriales au 31 décembre 2021 qui se chiffrent à 262,24 milliards de francs CFA comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Structuration des recettes budgétaires des collectivités territoriales au 31/12/2021

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Excédent de recettes de la gestion précédente	32 285 263 222	35 811 075 253	68 096 338 475
Recettes de la gestion courante	134 486 623 641	59 655 629 435	194 142 253 076
Total recettes	166 771 886 863	95 466 704 688	262 238 591 551
Part	63,60%	36,40%	

Source : **DSPL, 2022**

Les recettes budgétaires se répartissent comme suit : 63,60% pour le fonctionnement et 36,40% pour l'investissement.

i. Les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales

Les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales au 31 décembre 2021 se chiffrent à 166,77 milliards de francs CFA répartis comme suit :

Tableau 4: Recettes de fonctionnement des CT au 31 décembre 2021

Ainsi, en variation trimestrielle, les recettes de fonctionnement des collectivités territo-

LIGNES BUDGETAIRES	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION
REPORT A NOUVEAU	37 976 790 566	32 285 263 222	85,01%
PRODUITS DE L'EXPLOITATION	19 013 726 920	10 067 122 969	52,95%
PRODUITS DU DOMAINE	21 436 744 532	10 465 884 841	48,82%
PRODDUITS DIVERS	15 494 630 915	11 151 798 552	71,97%
INTERETS ET DIVIDENDES	93 300 000	32 709 010	35,06%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	73 485 708	0	0,00%
RECETTES NON FISCALES	94 088 678 641	64 002 778 594	68,02%
IMPOTS LOCAUX	95 287 832 973	70 250 219 062	73,72%
TAXES COMMUNALES	14 708 276 043	8 024 053 712	54,55%
RECETTES FISCALES	109 996 109 016	78 274 272 774	71,16%
RECETTES PROPRES	204 084 787 657	142 277 051 368	69,71%
DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT	27 449 004 872	23 913 801 539	87,12%
REMBOURSEMENTS, FONDS DE CONCOURS, PARTICIPATIONS	5 104 453 664	581 033 956	11,38%
TRANSFERTS RECUS	32 553 458 536	24 494 835 495	75,24%
RECETTES DE L'ANNEE	198 661 455 627	134 486 623 641	67,70%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	236 638 246 193	166 771 886 863	70,48%

Source : DSPL, 2022

En d'autres termes, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales se structurent comme suit :

- résultat de fonctionnement reporté, 32,28 milliards de francs CFA, soit 19,36% ;
- recettes effectuées durant la gestion se chiffrent à 134,48 milliards de Francs CFA, soit 80,64% du cumul des recettes de fonctionnement.

En outre, l'analyse de la variation trimestrielle des recettes de fonctionnement enregistrées durant la gestion permet de mieux apprécier leur comportement.

riales ont connu une augmentation de 39,2 milliards de francs CFA, soit une croissance de 41,15% caractérisée par :

- une forte augmentation des recettes fiscales qui représentent 73,95% de la variation trimestrielle (62,47% pour les impôts locaux et 1148% pour les taxes municipales).

Il faut noter que cette hausse s'explique par les efforts entrepris au niveau du recouvrement et la réception des émissions complémentaires ;

- une augmentation très significative des produits divers (10,38%) de la variation trimestrielle et des produits de l'exploitation qui témoigne à suffisance de la reprise progressive de l'activité économique.

La structuration de cette variation trimestrielle est indiquée dans le tableau 5 :

Tableau 5: **Variation trimestrielle des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales au 31/12/2021**

La croissance des recettes de fonctionnement en glissement est tirée uniquement par les recettes effectuées pendant la gestion ont connu une hausse de 12,05 milliards de francs CFA (165,84% du montant du glissement annuel), soit une croissance de 9,85%.

LIGNES BUDGETAIRES	30-sept-21		31-déc-21		EVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REALISATION	
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	VARIATION TRIMESTRIELLE DE LA REALISATION	TAUX DE CROISSANCE
PRODUITS DE L'EXPLOITATION	18 807 741 749	6 695 807 576	19 013 726 920	10 067 122 969	3 371 315 393	50,35%
PRODUITS DU DOMAINE	21 250 544 532	8 171 396 467	21 436 744 532	10 465 884 841	2 294 488 374	28,08%
PRODUITS DIVERS	15 084 196 240	7 083 868 596	15 494 630 915	11 151 798 552	4 067 929 956	57,43%
INTERETS ET DIVIDENDES	93 300 000	32 709 010	93 300 000	32 709 010	0	0,00%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	73 485 708	0	73 485 708	0	0	#DIV/0!
RECETTES NON FISCALES	55 309 268 229	21 983 781 649	56 111 888 075	31 717 515 372	9 733 733 723	44,28%
IMPOTS LOCAUX	91 789 561 378	45 757 146 411	95 287 832 973	70 250 219 062	24 493 072 651	53,53%
TAXES COMMUNALES	14 047 634 682	3 524 817 470	14 708 276 043	8 024 053 712	4 499 236 242	127,64%
RECETTES FISCALES	105 837 196 060	49 281 963 881	109 996 109 016	78 274 272 774	28 992 308 893	58,83%
RECETTES PROPRES	161 146 464 289	71 265 745 530	166 107 997 091	109 991 788 146	38 726 042 616	54,34%
DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT	26 836 055 563	23 613 898 799	27 449 004 872	23 913 801 539	299 902 740	1,27%
REMBOURSEMENTS, FONDS DE CONCOURS, PARTICIPATIONS	5 033 139 309	400 342 691	5 104 453 664	581 033 956	180 691 265	45,13%
TRANSFERTS RECUS	31 869 194 872	24 014 241 490	32 553 458 536	24 494 835 495	480 594 005	2,00%
RECETTES DE L'ANNEE	193 015 659 161	95 279 987 020	198 661 455 627	134 486 623 641	39 206 636 621	41,15%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	193 015 659 161	95 279 987 020	198 661 455 627	134 486 623 641	39 206 636 621	41,15%

Source : DSPL, 2022

En glissement annuel, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales ont connu une hausse de francs CFA 7,27 milliards, soit une croissance de 4,56%.

En effet, le résultat de fonctionnement reporté a connu entre 2020 et 2021 une baisse de 4,8 milliards de francs CFA, soit une contraction 12,91%.

Le glissement annuel des recettes de fonctionnement se présente comme suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6: Glissement annuel des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales

LIGNES BUDGETAIRES	31 DECEMBRE 2020		31-déc-21		GLISSEMENT ANNUEL DE LA REALISATION	
	PREVISION	REALISATION	PREVISIONS	REALISATIONS	VARIATION ANNUELLE DE LA REALISATION	TAUX DE CROISSANCE
REPORT A NOUVEAU	39 658 766 845	37 071 583 850	37 976 790 566	32 285 263 222	-4 786 320 628	-12,91%
PRODUITS DE L'EXPLOITATION	18 503 744 675	6 964 665 300	19 013 726 920	10 067 122 969	3 102 457 669	44,55%
PRODUITS DU DOMAINE	21 769 513 448	10 532 281 693	21 436 744 532	10 465 884 841	-66 396 852	-0,63%
PRODDUITS DIVERS	13 461 503 847	8 788 153 969	15 494 630 915	11 151 798 552	2 363 644 583	26,90%
INTERETS ET DIVIDENDES	110 300 000	33 697 884	93 300 000	32 709 010	-988 874	-2,93%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 749 890	0	73 485 708	0	0	#DIV/0!
RECETTES NON FISCALES	93 535 578 705	63 390 382 696	94 088 678 641	64 002 778 594	612 395 898	0,97%
IMPOTS LOCAUX	91 633 457 008	64 621 282 778	95 287 832 973	70 250 219 062	5 628 936 284	8,71%
TAXES COMMUNALES	13 771 336 349	8 752 322 582	14 708 276 043	8 024 053 712	-728 268 870	-8,32%
RECETTES FISCALES	105 404 793 357	73 373 605 360	109 996 109 016	78 274 272 774	4 900 667 414	6,68%
RECETTES PROPRES	238 599 138 907	173 835 571 906	242 061 578 223	174 562 314 590	726 742 684	0,42%
DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT	25 537 371 709	22 251 718 340	27 449 004 872	23 913 801 539	1 662 083 199	7,47%
REMBOURSEMENTS, FONDS DE CONCOURS, PARTICIPATIONS	2 206 924 632	486 107 860	5 104 453 664	581 033 956	94 926 096	19,53%
TRANSFERTS RECUS	27 744 296 341	22 737 826 200	32 553 458 536	24 494 835 495	1 757 009 295	7,73%
RECETTES DE L'ANNEE	187 025 901 558	122 430 230 406	198 661 455 627	134 486 623 641	12 056 393 235	9,85%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	226 684 668 403	159 501 814 256	236 638 246 193	166 771 886 863	7 270 072 607	4,56%

Source : DSPL, 2020

ii. Les recettes d'investissement des collectivités territoriales

Les recettes d'investissement des collectivités territoriales au 31 décembre 2021 se chiffrent à 95,47 milliards de francs CFA tel que indiqué dans le tableau 7

Tableau 7: recettes d'investissement des collectivités territoriales au 31/12/2021

Ligne budgétaire	Previsions	Réalisation	Taux
Report	38 894 801 424	35 811 075 253	92,07%
Dotations	79 588 782 660	43 177 062 978	54,25%
Reserves	57 638 098 018	16 478 566 457	28,59%
Prets	2 160 882 375	0	0,00%
Total des recettes d'investissement	178 282 564 477	95 466 704 688	53,55%

Source : DSPL, 2022

En variation trimestrielle, les recettes d'investissement des collectivités territoriales ont augmenté de 18,15 milliards de francs CFA, soit une croissance de 43,73% du fait des transferts en capital et de l'utilisation de l'excédent de fonctionnement reporté aux fins de l'autofinancement.

En outre, il est noté une hausse du taux de réalisation des recettes d'investissement entre le 3^e et le 4^e trimestre 2021, même s'il y a eu une hausse des prévisions budgétaires sur la période (4,30).

La structuration de cette variation trimestrielle est indiquée dans le tableau 8 :

Tableau 8: Variation trimestrielle des recettes d'investissement des collectivités territoriales

LIGNES BUDGETAIRES	30-sept-21		31-déc-21		EVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REALISATION	
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	VARIATION TRIMESTRIELLE DE LA REALISATION	TAUX DE CROISSANCE
DOTATIONS	75 296 571 663	33 642 702 859	79 588 782 660	43 177 062 978	9 534 360 119	28,34%
RESERVES	56 172 964 439	7 862 638 528	57 638 098 018	16 478 566 457	8 615 927 929	109,58%
PRETS	2 160 882 375	0	2 160 882 375	0	0	#DIV/0!
TOTAL	133 630 418 477	41 505 341 387	139 387 763 053	59 655 629 435	18 150 288 048	43,73%

Source : DSPL, 2022

En glissement annuel, les recettes d'investissement des collectivités territoriales ont connu une augmentation de 10,91 milliards de francs CFA expliquée par :

- une forte hausse du résultat d'investissement reporté (126,70% de la variation annuelle) pour un montant de francs CFA 13,87 milliards ;
- une baisse très significative des recettes de l'année, à savoir les transferts en capital et l'excédent de fonctionnement capitalisé avec respectivement - 21,35% et - 5,36% du montant de la variation annuelle.

Le glissement annuel des recettes d'investissement se structure comme suit dans le tableau ci-dessous :

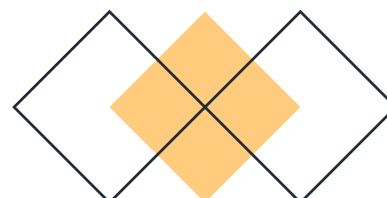


Tableau 9: Glissement annuel des recettes d'investissement des collectivités territoriales

LIGNES BUDGETAIRES	31 DECEMBRE 2020		31 DECEMBRE 2021		GLISSEMENT ANNUEL DE LA REALISATION	
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	VARIATION ANNUELLE DE LA REALISATION	TAUX DE CROISSANCE
REPORT	25 400 865 960	21 935 545 553	38 894 801 424	35 811 075 253	13 875 529 700	63,26%
DOTATIONS	65 114 097 774	45 514 796 314	79 588 782 660	43 177 062 978	-2 337 733 336	-5,14%
RESERVES	62 375 493 829	17 065 219 799	57 638 098 018	16 478 566 457	-586 653 342	-3,44%
PRETS	2 595 741 887	0	2 160 882 375	0	0	#DIV/0!
TOTAL	155 486 199 450	84 515 561 666	178 282 564 477	95 466 704 688	10 951 143 022	12,96%

Tableau 11: dépenses des collectivités territoriales au 31/12/2021

Source : DSPL, 2022

b) Les avances de trésorerie reçues par les collectivités territoriales

Il faut aussi noter qu'en dehors de leurs recettes budgétaires, les collectivités territoriales ont bénéficié des avances de trésorerie consenties par l'Etat dont une partie n'a pas été intégralement remboursée au 31 décembre 2021. La situation récapitulative des avances de trésorerie est présentée dans le tableau 10.

Tableau 10: avances de trésorerie reçues par les collectivités territoriales

Avances de Trésorerie	Mnt avance	Mnt rembourse	Ecart
Gestion 2021	14 643 337 256	14 473 568 764	169 768 492
Total	14 643 337 256	14 473 568 764	169 768 492

Source : DSPL, 2022

II.2 Les charges des collectivités territoriales

Au 31 décembre 2021, les charges des collectivités territoriales se chiffrent à 214,66 milliards de francs CFA tel que réparties dans le tableau 11.

NATURE	MONTANT
REMBOURSEMENT AVANCES DE TRESORERIE	14 473 568 764
DEPENSES BUDGETAIRES	200 187 716 477
TOTAL DES DEPENSES	214 661 285 241

Source : DSPL, 2022

Au 31 décembre 2021, les collectivités territoriales ont dépensé, au titre du remboursement des avances de trésorerie que l'Etat leur a accordé, un montant de francs CFA 14,47 milliards.

a) Les dépenses budgétaires des collectivités territoriales

Au 31 décembre 2021, les dépenses budgétaires des collectivités territoriales se chiffrent à 200,18 milliards de francs CFA comme indiqué dans le tableau qui suit.

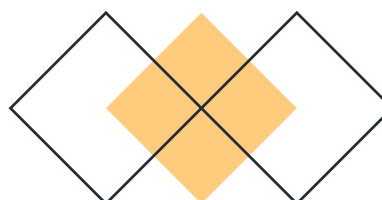


Tableau 12: les dépenses budgétaires des collectivités territoriales

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
TOTAL DEPENSES	139 004 566 815	61 183 149 662	200 187 716 477
TAUX	69,44%	30,56%	

Source : DSPL, 2022

Ce tableau montre qu'en 2020, les collectivités territoriales ont consacré l'essentiel de leurs dépenses au fonctionnement.

i. Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales

Elles se chiffrent à 139 milliards de francs CFA comme le montre le tableau 13.

Tableau 13: Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales

Lignes budgétaires	Total	Réalisations
Achats de biens et services	79 456 752 943	49 621 552 140
Dépenses exceptionnelles	24 139 000	220 000
Transferts versés	35 356 225 916	24 615 337 210
Dépenses de personnel	63 261 638 064	47 576 790 936
Impôts, taxes et droits divers	12 887 384	0
Frais financiers	859 424 868	712 600 072
Prélèvement pour dépenses d'investissement	57 667 178 018	16 478 066 457
Total dépenses de fonctionnement	236 638 246 193	139 004 566 815

Source : DSPL, 2022

Les collectivités territoriales ont utilisé l'essentiel de leurs recettes de fonctionnement pour:

- acheter de biens et services (35,70%) ;
- payer leurs dépenses de personnel et frais assimilés (34,23%) ;
- verser des transferts (17,71%) ;
- s'autofinancer (11,85%).

Entre le 3ème et le 4ème trimestre 2021, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 46,7 milliards de francs CFA, soit une croissance de 50,61%. Les hausses les plus notoires en valeur absolue ont été notées dans les achats de biens et services, les dépenses de personnel et frais assimilés et dans l'autofinancement.

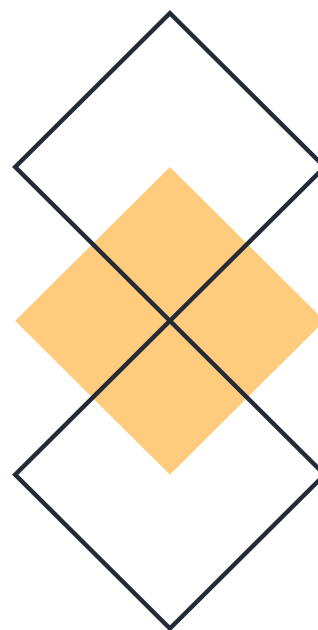


Tableau 14: Variation trimestrielle des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales

LIGNES BUDGETAIRES	30-sept-21		31-déc-21		EVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REALISATION	
	PREVISION	REALISATION	PREVISION	REALISATION	VARIATION TRIMESTRIELLE DE LA REALISATION	TAUX DE CROISSANCE
AUTRES ACHATS DE BIENS ET SERVICES	75 701 552 275	31 122 348 971	79 456 752 943	49 621 552 140	18 499 203 169	59,44%
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	53 619 000	0	24 139 000	220 000	220 000	#DIV/0!
TRANSFERTS VERSES	37 396 592 481	19 122 762 308	35 356 225 916	24 615 337 210	5 492 574 902	28,72%
DEPENSES DE PERSONNEL	61 689 801 493	33 764 395 371	63 261 638 064	47 576 790 936	13 812 395 565	40,91%
AUTRES IMPOTS, TAXES ET DROITS DIVERS	12 887 384	0	12 887 384	0	0	#DIV/0!
FRAIS FINANCIERS	859 424 868	425 131 242	859 424 868	712 600 072	287 468 830	67,62%
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	54 832 605 761	7 862 638 528	57 667 178 018	16 478 066 457	8 615 427 929	109,57%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	230 546 483 262	92 297 276 420	236 638 246 193	139 004 566 815	46 707 290 395	50,61%

Source : DSPL, 2022

En glissement annuel, les dépenses des collectivités territoriales ont augmenté de 11,79 milliards de francs CFA comme illustré ci-dessous :

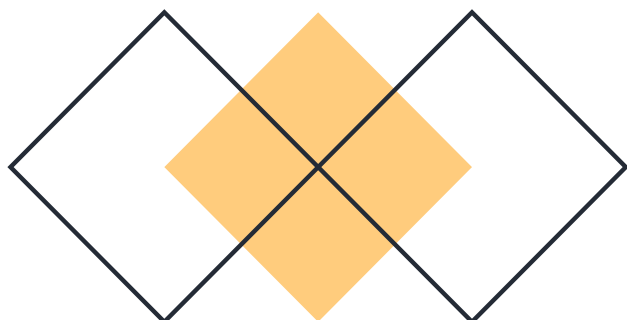


Tableau 15: Glissement annuel des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales

LIGNES BUDGETAIRES	31 DECEMBRE 2020		31-déc-21		GLISSEMENT ANNUEL DE LA REALISATION	
	PREVISION	REALISATION	PREVISION	REALISATION	VARIATION ANNUELLE DE LA REALISATION	TAUX DE CROISSANCE
AUTRES ACHATS DE BIENS ET SERVICES	72 304 815 777	46 430 860 914	79 456 752 943	49 621 552 140	3 190 691 226	6,87%
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	39 850 000	0	24 139 000	220 000	220 000	#DIV/0!
TRANSFERTS VERSES	30 683 026 080	19 366 709 012	35 356 225 916	24 615 337 210	5 248 628 198	27,10%
DEPENSES DE PERSONNEL	60 128 888 258	43 806 684 630	63 261 638 064	47 576 790 936	3 770 106 306	8,61%
AUTRES IMPOTS, TAXES ET DROITS DIVERS	10 335 102	22 800	12 887 384	0	-22 800	-100,00%
FRAIS FINANCIERS	902 150 813	728 500 779	859 424 868	712 600 072	-15 900 707	-2,18%
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62 615 602 373	16 883 771 399	57 667 178 018	16 478 066 457	-405 704 942	-2,40%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	226 684 668 403	127 216 549 534	236 638 246 193	139 004 566 815	11 788 017 281	9,27%

Source : DSPL. 2022

Dans la section de fonctionnement, en glissement annuel, les dépenses ont connu une hausse plus que proportionnelle par rapport à l'augmentation des recettes.

ii. Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales

Les dépenses d'investissement qui se chiffrent à 61,18 milliards, au 31 décembre 2021, sont répartis comme indiqué dans le tableau 16 :



Tableau 16: dépenses d'investissement des collectivités territoriales

Lignes budgétaires	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Équipements administratifs	14 502 244 166	5 456 763 411	37,63%
Voirie	57 754 478 536	19 330 371 734	33,47%
Protection contre les accidents et les fléaux calamiteux	628 768 606	218 452 813	34,74%
Infrastructures à caractère industriel, commercial ou artisanal	21 628 128 076	3 241 756 720	14,99%
Santé, hygiène et actions sociales	22 594 677 152	9 559 890 605	42,31%
Éducation, jeunesse, culture et sports	40 167 409 836	16 259 328 162	40,48%
Informations	190 755 638	62 339 150	32,68%
Tourisme	45 621 175	7 918 800	17,36%
Actions de développement rural	7 135 799 130	2 805 165 234	39,31%
Acquisition de gros matériels	5 649 371 079	1 602 572 934	28,37%
Études générales	2 480 366 569	722 006 856	29,11%
Opérations financières	5 421 219 023	1 916 583 243	35,35%
Excédents de dépenses d'investissement	83 725 491	0	0,00%
Total dépenses d'investissement	178 282 564 477	61 183 149 662	34,32%

Source : DSPL, 2022

Les dépenses d'investissement ont connu un taux de réalisation de 34,32%. Elles ont été essentiellement consacrées à la voirie, à l'éducation, à la jeunesse, à la culture, aux sports, à la santé, à l'hygiène, aux actions sociales et équipements administratifs.

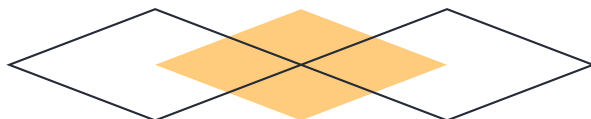
En variation trimestrielle, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales ont augmenté 26,28 milliards de francs, soit un taux de croissance de 75,32% comme illustré ci-dessous :



Tableau 17: Variation trimestrielle des dépenses d'investissement des collectivités territoriales

LIGNES BUDGETAIRES	30-sept-21		31-déc-21		EVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REALISATION	
	PREVISION	REALISATION	PREVISION	REALISATION	VARIATION TRIMESTRIELLE DE LA REALISATION	TAUX DE CROISSANCE
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	13 675 343 306	3 665 132 748	14 502 244 166	5 456 763 411	1 791 630 663	48,88%
VOIRIE	55 035 848 155	10 348 548 456	57 754 478 536	19 330 371 734	8 981 823 278	86,79%
PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS ET LES FLEAUX CALAMITEUX	692 268 606	135 076 590	628 768 606	218 452 813	83 376 223	61,73%
INFRASTRUCTURE A CARACTERE INDUSTRIEL, COMMERCIAL OU ARTISANAL	21 486 361 435	2 033 764 056	21 628 128 076	3 241 756 720	1 207 992 664	59,40%
SANTE, HYGIENE ET ACTIONS SOCIALES	21 754 237 022	5 558 658 411	22 594 677 152	9 559 890 605	4 001 232 194	71,98%
EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	38 480 045 925	8 698 413 015	40 167 409 836	16 259 328 162	7 560 915 147	86,92%
INFORMATIONS	210 755 638	43 149 115	190 755 638	62 339 150	19 190 035	44,47%
TOURISME	45 621 175	3 794 000	45 621 175	7 918 800	4 124 800	108,72%
ACTIONS DE DEVELOPPEMENT RURAL	6 757 767 405	1 808 881 170	7 135 799 130	2 805 165 234	996 284 064	55,08%
ACQUISITION DE GROS MATERIEL	5 752 183 681	1 101 906 901	5 649 371 079	1 602 572 934	500 666 033	45,44%
ETUDES GENERALES	2 274 797 916	511 652 369	2 480 366 569	722 006 856	210 354 487	41,11%
OPERATIONS FINANCIERES	5 434 429 752	988 832 837	5 421 219 023	1 916 583 243	927 750 406	93,82%
EXCEDENTS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	83 725 491	0	83 725 491	0	0	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	171 683 385 507	34 897 809 668	178 282 564 477	61 183 149 662	26 285 339 994	75,32%





En glissement annuel, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales ont connu une hausse de 13,28 milliards tirée par le relèvement des niveaux d'investissement dans tous les secteurs dominants. D'où, le tableau suivant.

Tableau 18: Variation annuelle des dépenses d'investissement des collectivités territoriales

LIGNES BUDGETAIRES	31 DECEMBRE 2020		31-déc-21		GLISSEMENT ANNUEL DE LA REALISATION	
	PREVISION	REALISATION	PREVISION	REALISATION	VARIATION ANNUELLE DE LA REALISATION	TAUX DE CROISSANCE
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	12 547 700 875	4 621 247 728	14 502 244 166	5 456 763 411	835 515 683	18,08%
VOIRIE	52 452 656 313	17 649 960 560	57 754 478 536	19 330 371 734	1 680 411 174	9,52%
PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS ET LES FLEAUX CALAMITEUX	791 572 060	191 615 674	628 768 606	218 452 813	26 837 139	14,01%
INFRASTRUCTURE A CARACTERE INDUSTRIEL, COMMERCIAL OU ARTISANAL	20 050 180 229	2 480 458 915	21 628 128 076	3 241 756 720	761 297 805	30,69%
Santé, hygiène et actions sociales	15 799 121 668	5 542 594 788	22 594 677 152	9 559 890 605	4 017 295 817	72,48%
EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	34 281 966 687	11 264 973 111	40 167 409 836	16 259 328 162	4 994 355 051	44,34%
INFORMATIONS	212 477 643	49 038 676	190 755 638	62 339 150	13 300 474	27,12%
TOURISME	34 450 000	23 219 635	45 621 175	7 918 800	-15 300 835	-65,90%
ACTIONS DE DEVELOPPEMENT RURAL	6 135 884 333	2 466 107 909	7 135 799 130	2 805 165 234	339 057 325	13,75%
ACQUISITION DE GROS MATERIEL	5 934 120 543	1 082 656 639	5 649 371 079	1 602 572 934	519 916 295	48,02%
ETUDES GENERALES	2 133 806 104	304 458 239	2 480 366 569	722 006 856	417 548 617	137,14%
OPERATIONS FINANCIERES	6 245 985 632	2 228 085 375	5 421 219 023	1 916 583 243	-311 502 132	-13,98%
EXCEDENTS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	103 079 491	0	83 725 491	0	0	#DIV/0!
TOTAL	156 723 001 578	47 904 417 249	178 282 564 477	61 188 794 662	13 278 732 413	27,72%

Source : DSPL, 2022

Globalement (pour les deux sections du budget), le glissement annuel fait ressortir :

- une hausse des recettes de 18,22 milliards de francs CFA ;
- une hausse des dépenses de 25,06 milliards de francs CFA et ;
- une détérioration du solde budgétaire pour un montant de francs CFA, 6,84 milliards.

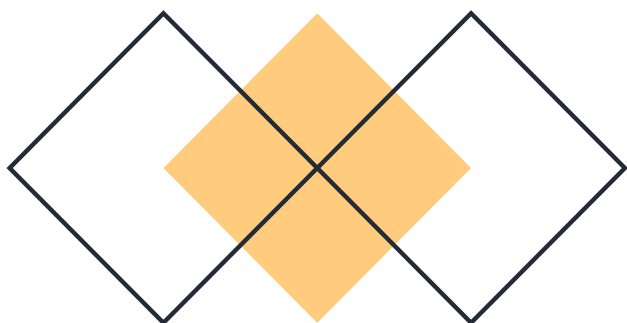
3

TRAVAUX RELATIFS
**AU NOUVEAU CADRE
HARMONISE**
DES FINANCES PUBLIQUES

I. ATELIERS SUR LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE DE L'ETAT (NBE)

Ces ateliers ont eu pour but de modifier le décret n° 2012-673 du 04 juillet 2012 portant nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE). Il faut rappeler que ce texte a abrogé et remplacé le décret n°2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat lequel, bâti sur une classification des recettes par nature et par destination fonctionnelle et administratives, ne prenait pas en compte les spécificités liées à l'élaboration et au suivi d'un budget axé sur les résultats. Ainsi la nomenclature portée par le décret n° 2012-673 du 04 juillet 2012 intègre les préoccupations d'une gestion moderne et efficace des finances publiques. Elle a introduit d'importantes innovations, notamment :

- la suppression du titre aussi bien pour les recettes que pour les dépenses pour éviter la redondance avec les intitulés des articles ;
- la possibilité de développer d'autres types de classifications notamment la classification des recettes selon leur source et la classification des dépenses selon leurs sources de financement ou par bénéficiaire;
- l'introduction de la classification par programme des dépenses du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor et ;
- l'obligation de procéder à une classification fonctionnelle des dépenses du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor.



Ainsi, dans cette nomenclature, les recettes sont classées par nature économique et peuvent éventuellement être classées par source.

Pour ce qui concerne les dépenses, elles sont représentées selon plusieurs classifications. Il s'agit notamment de :

- la classification administrative qui comprend deux (2) niveaux. Elle retient les ministères ou les institutions comme premier niveau de classification correspondant aux sections et un deuxième niveau relatif aux services ou groupes de services correspondant aux chapitres. Cette classification administrative permet également de donner la position géographique des services de l'Etat.
- la classification par programme qui permet de regrouper les crédits d'un service ou d'un groupe de services. Le programme devient l'unité de vote de la loi de finances à l'intérieur des ministères.
- la classification fonctionnelle qui s'articule autour des notions de division, groupe et classe dont l'ensemble permet d'identifier la destination fonctionnelle des dépenses.
- la classification économique qui est quant à elle cohérente avec le plan comptable général de l'Etat.

Durant ces ateliers, les modifications proposées portent notamment sur la liste des recettes de l'Etat telle que définie par le décret de 2012 portant NBE qui a évolué en fonction des évolutions fiscales du Sénégal, portées par le code général des impôts et les différentes lois de finances promulguées depuis 2012.

La liste des codes de la classification économique du décret de 2012 comportait également certaines erreurs. Certains codes ne correspondaient pas à des dépenses budgétaires mais uniquement à des comptes de comptabilité générale retracés dans le Plan comptable de l'Etat. Ces lignes budgétaires n'étaient donc pas utilisées par les

ordonnateurs, mais seulement par les comptables publics. Par ailleurs, certaines lignes budgétaires étaient placées, par erreur, dans une grande catégorie de crédits à laquelle elles ne correspondaient pas et leur déplacement s'avérait donc nécessaire pour une meilleure transparence de l'emploi des crédits ouverts par la loi de finances.

II. ATELIERS SUR LE SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (SIGIF)

L'intérêt de ces ateliers est de s'assurer que le SIGIF a pris en compte les différents faits générateurs ainsi que les impacts comptables qui sont attachés.

En effet, l'exigence de qualité comptable implique le respect des normes, règles et procédures pour s'assurer que les états financiers qui doivent être établis, sont fidèles à ce qui est raisonnablement attendu de ceux qui sont en charge de leur production.

III. ELABORATION DU TABLEAU D'IDENTIFICATION DES RISQUES SPÉCIFIQUES

Le dispositif de contrôle interne est renforcé avec la signature par le Directeur général de deux notes de service, *n°0052/MFB/DGCPT/DCI/DQGR/BQC du 12 mars 2021* et *n°0037/MFB/DGCPT/DCI/DQGR du 22 juin 2021*, portant implémentation dans le système d'information d'outils de contrôle automatisés des opérations financières et comptables.

Ce mécanisme de contrôle automatisé a été mis en place de façon séquentielle, en deux étapes, pour éviter le ralentissement des opérations courantes effectuées par les comptables.

Par ailleurs, la DCI élabore tous les mois un tableau récapitulatif des principaux risques identifiés dans le cadre de la production de la note mensuelle sur la qualité comptable. Les anomalies mises en exergue, à travers ce document, font l'objet d'un suivi rapproché

avec les comptables concernés à l'effet de procéder à leur apurement dans des délais raisonnables. Ces risques se rapportent généralement :

- aux recettes importantes imputées provisoirement dans le compte 47 699 (recettes diverses en instance d'imputation) ;
- aux dépenses payées sans ordonnancement préalable ;
- à la persistance de comptes bancaires ordinaires ;
- à l'utilisation non justifiée de certains comptes spéciaux ;
- au sens anormal de certains soldes de comptes ;
- à l'existence de chèques impayés ;
- aux comptes d'avances de trésorerie non soldés.

IV. ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES

En 2021, les services de la DGCPT ont élaboré un manuel de procédures et une cartographie des risques comptables des Directions comptables ministérielles de la Santé et de l'Action sociale et du Ministère de l'Education nationale. La production de ces outils est l'œuvre du comité chargé de l'opérationnalisation du dispositif de contrôle interne comptable de l'Etat (CICE), mis en place par note de service n°043/MFB/DGCPT/DCI du 14 mai 2019, appuyé par le cabinet Focus Audit et Expertise recruté à la suite d'un appel à concurrence. La version finale du manuel a été livrée et celle de la cartographie des risques est en cours de validation.

Ces documents pourraient être utilisés à l'échelle du réseau des comptables directs du Trésor à partir de 2022 en attendant la mise en place des Directions comptables ministérielles.

DESAGREGATION DES COMPTES DU PCE ET INSERTION DANS LES CLASSIFICATIONS DE LA NBE POUR PEC DES RECETTES EXTRACTIVES PAR NATURE

Au titre de l'individualisation des recettes extractives dans le Plan comptable (PCE)

Les adaptations comptables nécessaires ont été faites à travers les étapes suivantes :

- Circulaire n° 23 MFB/DGCPT/DCP du 28 avril 2021 relative à l'imputation des recettes ITIE recouvrées par la DGID

Cette circulaire a d'abord codifié dans le PCE des recettes ITIE recouvrées par la DGID qui n'avaient pas de comptes d'imputation spécifiques (3 recettes sur 15 : Contribution spéciale sur les produits des mines et des carrières (CSMC), Bonus, Frais d'inscription d'une concession minière ou d'un permis d'exploitation).

Elle a ensuite communiqué aux comptables le tableau récapitulatif des recettes ITIE recouvrées par la DGID et leurs comptes d'imputation respectifs en vue du traitement du bordereau de versement spécifique auxdites recettes.

- Circulaire n° 30 MFB/DGCPT/DCP du 21 mai 2021 relative à la codification des recettes ITIE recouvrées par les autres régies

La circulaire a codifié dans le PCE des sous comptes pour les recettes ITIE recouvrées par les autres régies (mines et géologie/eaux et forêts) et qui étaient regroupées dans un seul compte 721204 « Revenu du domaine minier » ;

- Circulaire n° 81 MFB/DGCPT/DCP du 31 décembre 2021 relative à la codification des produits issus du secteur extractif dans le PCE 2021

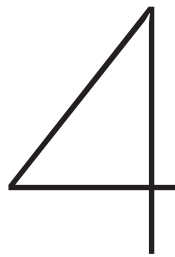
Cette circulaire a complété le travail d'adaptation initié avec les circulaires précitées en intégrant dans le PCE une subdivision des comptes intéressant le secteur extractif afin de distinguer les recettes issues dudit secteur.

Cela concerne, par exemple, l'impôt sur les sociétés, les impôts sur le revenu des personnes physiques, les impôts sur les salaires versés et autres rémunérations, les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services ou encore les dividendes.

Chacune des natures de recettes intéressées a été subdivisée pour distinguer la part hors secteur extractif de celle provenant du secteur extractif. A l'intérieur du secteur extractif, une autre subdivision a été opérée pour distinguer les recettes du secteur des hydrocarbures de celles du secteur minier.

Enfin, à l'image de la décimalisation du compte 721204 « Revenu du domaine minier » qui a été opérée dans le PCE pour identifier les différentes sous rubriques existantes, le compte 7213 « Revenus du pétrole et du gaz » a été décimalisé pour affecter des sous comptes aux recettes intéressées comme les revenus issus de la commercialisation de la part de l'Etat dans la production d'hydrocarbures.

- Modification de la Nomenclature budgétaire de l'Etat, pour l'intégration des comptes désagrégés des recettes extractives par nature dans les classifications.



MODERNISATION
DE LA DGCPT

I. AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE REPORTING ET DE COLLECTE DES DONNÉES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES DES ENTITÉS DU SECTEUR PARAPUBLIC

Dans le cadre de l'amélioration du dispositif de reporting des données financières et budgétaires des entités du Secteur parapublic, parapublic a confié à une mission relative à « l'étude sur la mise à niveau des applications de la Direction du Secteur Parapublic (DSP) ou la mise en place d'un système d'information pour la collecte et le traitement des données financières des entreprises et organismes publics » a été réalisée avec le concours du Cabinet Y SOFTWARE. Cette étude est destinée à mieux répondre aux exigences des structures pour faciliter la collecte des données liées à l'exercice de leurs missions.

Les résultats provisoires soulignent la nécessité pour la DSP d'acquiescer une nouvelle plateforme qui pourra servir d'abris aux systèmes d'informations financières et comptables pour les entités le souhaitant. Et pour celles disposant de leur propre outil de suivi, elle sera le réceptacle des documents de synthèse comptables et budgétaires nécessaire au suivi exercé par la DSP.

II. EVALUATION DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE DES SERVICES DE LA DGCPT

L'évaluation des Contrats d'objectifs et de performance, au titre de la gestion 2020 a été réalisée en 2021 par les services de la Division de la Modernisation et de la Stratégie. Les conclusions de cet exercice indiquent un niveau moyen de mise en œuvre des COP établi de 56,7 %. Ce taux traduit la tendance constatée dans le cadre

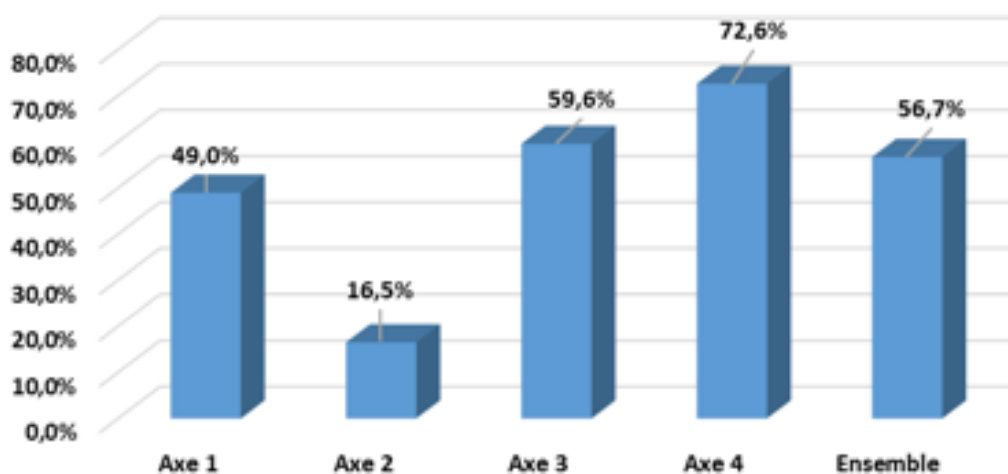
de la réalisation des objectifs spécifiques et plus globalement des axes auxquels ils sont rattachés.

Résultats par axe stratégique

Les performances par axe stratégique sont dominées par l'axe 4, intitulé « Qualité comptable, valorisation des données et communication », qui affiche un taux de 72,6%, suivi de l'axe 3, qui porte sur la gestion dynamique de la trésorerie et la qualité des services (59,6%) et de l'axe 1, qui se rapporte à l'adaptation organisationnelle et au développement du capital humain. L'axe 2, lié à la « transformation digitale et à la sécurité informatique » présente le plus faible taux d'exécution au cours de la gestion sous revue. Cette contre-performance serait liée aux résultats de la Direction de l'Informatique qui n'a enregistré aucune réalisation au titre de ses actions prévues en 2020.

Le niveau moyen de mise en œuvre des actions par axe stratégique est présenté dans le graphique ci-dessous.

Graphique 13 : Niveau moyen de mise en œuvre selon les axes stratégiques



Source : DMS, juin 2021

Les performances enregistrées pour les quatre axes stratégiques renseignent, dans le contexte de la gestion 2020 marqué par la pandémie de la Covid 2019, sur l'orientation et le sens des priorités dans la mise

en œuvre des actions au cours de cette période. Ces résultats sont analysés en détail dans les lignes qui suivent.

1- Axe 1 : Adaptation organisationnelle et développement du capital humain

Les actions relatives à l'adaptation organisationnelle et au développement du capital humain ont connu un niveau de réalisation assez faible au cours de la gestion 2020. En effet, pour l'axe 1, l'étude montre un niveau de réalisation des actions et activités prévues de 49,0%¹.

Pour l'objectif spécifique n°1 « Adapter le cadre organisationnel à l'évolution du contexte et des missions de la DGCPT

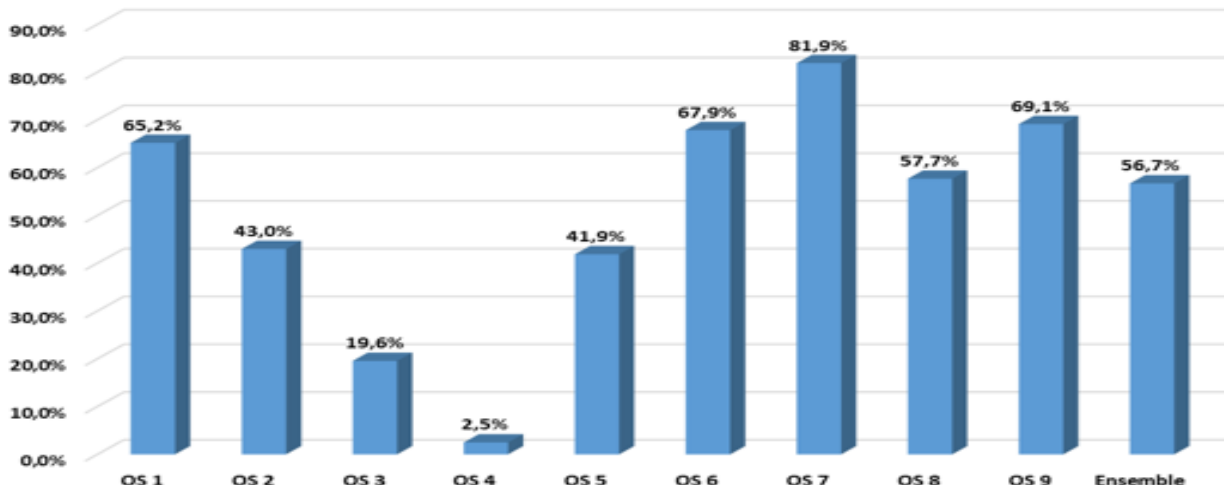
», le niveau de réalisation est de 65,2%, tandis que pour l'objectif spécifique n°2 « Développer le capital humain », il est de 43,0%.

Quelques résultats probants ont été obtenus, dont notamment la mise sous vidéo-surveillance des sites hors de Dakar (Mbour, Kaolack, Fatick), la construction de la TRP de Kaolack et l'achèvement des travaux de la Perception de Mbour, la réhabilitation des locaux des Perceptions de Tivaouane, Mbacké, Fatick, Vélingara, Kédougou, Bakel, Nioro, ainsi que ceux de la TPE, l'aménagement de deux bornes à la Direction générale et à la RGT, la dotation des nouvelles constructions de détecteurs de fumée intelligents et de présence interconnectés avec le SI pour des alertes par SMS ou email, l'équipement du personnel en matériel de bureau et informatique, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'appui médical aux agents. En outre, un

personnel dédié à l'accueil et à l'orientation des usagers a été mis en place.

Par ailleurs des formations ont été dispensées à l'attention des agents du Trésor notamment sur la réforme comptable, l'audit et le contrôle internes, la comptabilité des collectivités territoriales et la démarche qualité.

Graphique 14 : Niveau moyen de mise en œuvre par objectif spécifique



Source : DMS, juin 2021

2- Axe 2 : Transformation digitale et sécurité informatique

A propos de l'axe 2, qui porte sur la transformation digitale et la sécurité informatique, les résultats du suivi-évaluation montrent un niveau de mise en œuvre des actions et activités de 16,5%, soit le taux le plus faible dans la mise en œuvre des COP. Ces résultats illustrent les retards enregistrés dans la mise en œuvre des projets informatiques de la DGCPT qui se rapportent notamment aux objectifs spécifiques 3 et 4 qui portent respectivement sur la digitalisation des processus métiers et l'amélioration de la sécurité informatique.

Concernant l'objectif spécifique n°3 « Digitaliser 90% de processus métiers de la DGCPT à l'horizon 2023 », le niveau de mise en œuvre des actions est de 19,6% contre 11,5% en 2019. Les actions réalisées

¹ Pour rappel, le taux d'exécution des actions par axe est obtenu en faisant la moyenne des performances de l'ensemble des activités qui constituent cet axe.

concernent notamment l'acquisition de compteurs de billets et de faux billets, le lancement d'une étude sur la mise en place d'un dispositif organisationnel adapté à l'exercice des fonctions bancaires du Trésor, ainsi que la transmission au Directeur général du rapport sur les aspects juridiques de la mise en place d'une solution de paiement mobile des encaissements de recettes publiques.

Relativement à l'objectif spécifique n°4 « Renforcer la sécurité informatique », le niveau de réalisation est très faible. En effet, il s'établit à 2,5% contre 23,3% en 2019. Cette situation se justifie par le fait que les réalisations effectives portent uniquement sur l'acquisition de la logistique pour la mise à niveau de la sécurité du SI.

3- Axe 3 : Gestion dynamique de la trésorerie et qualité des services

Relativement à l'axe 3, les résultats du suivi-évaluation sont jugés moyens, avec un taux de mise en œuvre de 59,6%.

Ce résultat pourrait être justifié par le taux de réalisation des actions et activités de l'objectif spécifique n°5 « Assurer la couverture financière de 95% des opérations de tous les organismes publics » qui, dans le contexte de la Covid 19, passe à 41,9% contre 74,4% en 2019. Les actions réalisées portent essentiellement sur le suivi mensuel des marchés, l'élaboration d'un calendrier d'émission (revue trimestrielle) pour combler les besoins, ainsi que la redynamisation du comité national de la dette publique.

Concernant l'objectif spécifique n°6 « Améliorer la qualité des services et faire certifier 50% des processus métiers de la DGCPT à l'horizon 2023 », le niveau de réalisation des actions et activités prévues est de 67,9% contre 83,5% en 2019. Les réalisations portent, entre autres, sur le développement d'un service d'accueil en ligne, la création de services d'accueil et d'orientation dans la plupart des services, la mise à disposition d'un personnel dédié à

l'accueil et à l'orientation des usagers, ainsi que la certification à la norme ISO 9001 V 2015 de la Recette générale du Trésor, de la Direction de la Dette publique et de la Direction du Secteur public local. En outre, des efforts ont été consentis pour améliorer les délais de traitement du courrier.

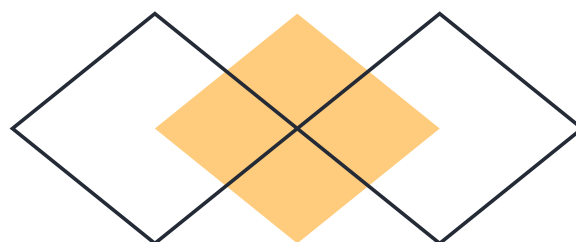
4- Axe 4 : Qualité comptable, valorisation des données et communication

Le niveau de mise en œuvre des actions et activités prévues pour cet axe stratégique s'établit à 72,6%.

Relativement à l'objectif spécifique n°7 « Améliorer la qualité des productions comptables et statistiques », le niveau de mise en œuvre est de 81,9% contre 76,9% en 2019. Les réalisations portent essentiellement sur la mise à jour du cadre normatif de la comptabilité de l'Etat et la formation et la sensibilisation sur la réforme comptable de l'Etat et la production des balances dans les délais.

Concernant l'objectif spécifique n°8 « Mettre en place un dispositif de data sciences », le taux de réalisation est de 57,7% contre 41,3% en 2019. La principale réalisation porte sur l'acquisition des outils nécessaires à l'exploration des données.

S'agissant de l'objectif spécifique n°9 « Développer la communication de la DGCPT », le niveau de réalisation des actions et activités prévues est de 69,1% contre 45,7% pour l'exercice précédent. Les réalisations portent sur l'acquisition de matériels de communication, la production de la revue trimestrielle « Echos du Trésor », la vulgarisation des performances de la DGCPT à travers divers outils et supports dont le rapport annuel d'activité de la DGCPT et le bulletin statistique sur la dette publique.



III. ACTUALISATION DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE POUR LA PÉRIODE 2021-2023

Sur la base des résultats du rapport d'évaluation de la mise en œuvre des COP, au titre de la gestion 2020, les COP ont été réajustés en termes d'objectifs à atteindre ainsi que les mesures d'accompagnement attendues des autorités de la DGCPT.

Lesdits documents ont été élaborés sur la base des observations recueillies des services, relativement d'une part aux actions et activités finalisées et d'autre part à celles qui devraient être ajoutées dans la mesure où elles présentent beaucoup d'intérêt dans la recherche de performance. Il s'agit, par exemple, de la définition d'un plan de trésorerie et du suivi des instances de paiement, par la Division des Etudes économiques et des Statistiques, au regard de la nécessité de couvrir globalement les besoins des organismes publics.

Ces documents révisés ont été validés, puis approuvés par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

IV. STRATÉGIE DE PÉRENNISATION DE LA DÉMARCHE QUALITÉ DE LA DGCPT

Les objectifs de la politique qualité de la DGCPT portent principalement sur la certification ISO 9001 V 2015 de 50 % des services du Trésor à l'horizon 2023. La réalisation de cet objectif permettra à la DGCPT de disposer d'une masse critique de services suffisamment imprégnés et bien outillés pour mieux assurer la prise en charge des préoccupations des usagers. Un tel résultat permettra également à la DGCPT de rehausser son image de marque et de consolider son leadership en matière de démarche qualité et de prouver davantage la bonne appropriation, par ses structures, des orientations des autorités relativement à l'amélioration de la qualité des prestations rendues par l'administration et à la prise en charge des préoccupations des usagers.



Il convient de souligner toutefois que la certification de la moitié des services de la DGCPT, est un exercice assez difficile qui implique notamment la mobilisation de moyens financiers importants.

La minimisation de ces coûts financiers et la maîtrise des risques liés aux difficultés et aux lenteurs notées dans la conduite des processus de certification impliquent la mise en place d'une stratégie performante et adaptée aux réalités de la DGCPT.

1- Les axes de pérennisation de la politique qualité

Dans le cadre de la pérennisation de la politique qualité de la DGCPT, l'accent est mis sur les leviers liés aux points suivants :

- **La formation de masse et la capitalisation des acquis**

L'amélioration des Systèmes de Management de la Qualité (SMQ) des services nécessite la maîtrise, par les agents desdits services, des principes et exigences de la norme ISO 9001 V 2015 qui sert de référentiel en la matière. A cet effet, il s'avère nécessaire de former un nombre important de ces acteurs, à défaut l'intégralité, à l'application de la norme dans l'exécution de leurs tâches.

La disponibilité d'une masse critique d'agents outillés à la norme ISO 9001 V 2015 permettra de faciliter la mise à niveau des SMQ des services engagés dans la certification. Ces derniers mettront moins de temps dans la mise en place des outils de pilotage des SMQ et ainsi que dans l'exécution des tâches des différents processus. Cette masse permettra également de limiter les perturbations relatives à la mobilité du personnel dans la mesure où l'autorité pourrait disposer de plus de marges pour remplacer des agents impliqués dans la certification par d'autres dotés du même niveau de connaissance sur la norme.

Les activités de renforcement des capacités seront organisées par des cabinets spécialisés, soit au Sénégal, plus précisément au Centre de Perfectionnement et

de Formation professionnelle du Trésor (CPFPT) ou à l'extérieur.

Les agents formés vont appuyer le Cabinet QUALITE AFIA, chargé d'accompagner la DGCPT dans la démarche qualité, dans la mise en place de SMQ afin d'acquérir une expérience pratique et opérationnelle pour assurer progressivement la relève et permettre ainsi à la DGCPT d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

- **La constitution d'un groupe d'auditeurs qualité**

La DGCPT doit disposer d'un groupe d'auditeurs qualité pour faciliter l'accompagnement des services engagés dans la certification et assurer la conduite des audits à blanc. La mise en place de ce groupe permettra à la DGCPT de faire des économies sur les coûts de certification des services en réduisant de façon progressive le volume de travail et les heures ouvrées par la consultante dans le cadre de l'accompagnement des services.

A terme, la DGCPT se passera du concours d'un cabinet pour l'encadrement de ses services. Les seules dépenses directes qui relèveront de prestations externes, dans le cadre de la mise à niveau des SMQ, seront liées aux frais ou indemnités des experts commis pour les audits de certification qui ne peuvent être réalisés que par des auditeurs externes.

Le groupe d'auditeurs qualité est formé des agents de la Division de la Modernisation et de la Stratégie, service chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la démarche qualité, renforcés par des agents évoluant dans les services déjà certifiés. Les agents constitutifs de ce groupe subiront une série d'examens organisés par les structures compétentes afin d'avoir la qualité d'auditeurs qualité agréés. Ces examens feront l'objet de sessions de formations animées par des établissements spécialisés de la place.



- ***Le renforcement des moyens des services engagés***

Le renforcement des moyens alloués aux services engagés dans la certification permettra la mise aux normes des cadres de travail de ces structures. L'augmentation de ces moyens permettra de gagner du temps dans la réalisation des travaux ou services nécessaires à l'amélioration des SMQ. Elle se fera à travers l'augmentation des crédits budgétaires destinés exclusivement à l'appui des services impliqués dans la certification.

- ***Le suivi régulier des SMQ et la capitalisation des acquis***

Le suivi régulier des SMQ permet de relever les bonnes pratiques et les contreperformances et de proposer des mesures de redressement en cas de besoin. Il permet également de capitaliser les acquis et répliquer dans les autres services les bonnes expériences pour faciliter la réalisation des objectifs de certification.

- ***La mise en place d'un dispositif de contingences de renforcement***

La mise en œuvre à grande échelle de la politique qualité et l'attente des objectifs de certification passent par l'appropriation par les agents des exigences de la norme et leur engagement constant pour leur application. A cet effet, il sera mis en place un dispositif de sanction en récompensant notamment les acteurs qui se seront distingués le mieux dans le cadre de leur travail.

Quelle que puissent être leurs natures ou leurs valeurs, ces récompenses susciteront certainement une forte émulation et enclenchera une dynamique positive pour l'amélioration continue des SMQ et la réalisation de défis encore plus importants.

N° 2020/89497.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DSPL - DIRECTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

pour les activités suivantes :
for the following activities:

Études, appui au Secteur Public Local, Suivi budgétaire et valorisation financière des collectivités territoriales.

Studies, support for the Local Public Sector, Budget monitoring and financial valuation of local authorities.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

22 RUE VINCENS SN-SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-12-08

Jusqu'au
Until

2023-12-07



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - CERTIF 0956.9.07-2020

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Répartition du personnel selon le corps

ANNEXE 1

Corps	Effectifs	Pourcentage
Inspecteur du Trésor	152	15,6%
Contrôleurs du Trésor	214	22,0%
Agents de recouvrements	278	28,5%
Comptable	19	2,0%
Agent décisionnaire	5	0,5%
Conseiller en Planification	1	0,1%
Conseiller en Travail social	1	0,1%
Conservateur d'archives	6	0,6%
Economiste	13	1,3%
Economiste Planificateur	1	0,1%
Gestionnaire	8	0,8%
Gestionnaire des Ressources Humaines	2	0,2%
Ingénieur Génie Civil	1	0,1%
Ingénieur Informaticien	21	2,2%
Journaliste	1	0,1%
Juriste	4	0,4%
Planificateur	4	0,4%
Professeur	2	0,2%
Statisticien	2	0,2%
Archiviste	13	1,3%
Agent Administratif	51	5,2%
Instituteur	4	0,4%
Secrétaire d'Administration	7	0,7%
Secrétaire de Direction	25	2,6%
Commis d'administration	37	3,8%
Secrétaire dactylographe	4	0,20%
Agent de service	21	2,2%
Agent d'administration	20	2,1%
Chauffeur	49	5,0%
Professeur d'Enseignement Moyen	1	0,1%
Mécanicienne	1	0,1%
Conducteur de vélomoteur	1	0,1%
Aide-comptable	1	0,1%
Secrétaire Sténodactylographe Correspondancière A & B	2	0,2%
Infographe	1	0,1%
Secrétaire Dactylographe	4	0,4%
Instituteur adjoint	1	0,1%

Source : DAP/DGCPT, 2021



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Corps	Sexe		Effectif
	Homme	Femme	
DIRECTION GENERALE			
Inspecteur du Trésor	8	0	8
Secrétaire de Direction	0	3	3
Agent d'Administration	1	0	1
Chauffeur	3	0	3
Total	12	3	15
DIVISION DE LA MODERNISATION ET DE LA STRATÉGIE			
Inspecteur du Trésor	2	0	2
Ingénieur Informaticien	1	0	1
Planificateur	1	0	1
Economiste	1	0	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Agent administratif	1	0	1
Agent de Service	0	1	1
Total	6	2	8
CELLULE DU PROTOCOLE ET DE LA COMMUNICATION			
Journaliste	1	0	1
Agent décisionnaire	0	1	1
Agent administratif	0	1	1
Total	1	2	3
DIVISION DES ETUDES ÉCONOMIQUES ET DES STATISTIQUES			
Inspecteur du Trésor	2	0	2
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Ingénieur Informaticien	1	0	1
Statisticien	1	0	1
Economiste	0	1	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Total	6	2	8
DIRECTION DU CONTRÔLE INTERNE			
Inspecteur du Trésor	3	1	4
Conservateur d'Archives	0	1	1
Gestionnaire des Ressources humaines	0	1	1
Comptable	0	1	1
Contrôleur du Trésor	3	0	3
Secrétaire de Direction	0	1	1

Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Commis d'Administration	0	1	1
Chauffeur	2	0	2
Total	8	6	14
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL			
Inspecteur du Trésor	3	3	6
Conseiller en Travail social	0	1	1
Ingénieur en Génie civil	0	1	1
Planificateur	1	0	1
Gestionnaire des Ressources humaines	0	1	1
Juriste	0	1	1
Contrôleur du Trésor	3	1	4
Secrétaire d'Administration	3	1	4
Secrétaire de Direction	0	1	1
Professeur d'Enseignement Moyen	0	1	1
Agent administratif	1	2	3
Gestionnaire	1	0	1
Agent de recouvrement	1	2	3
Commis d'Administration	2	1	3
Mécanicienne	0	1	1
Agent de Service	1	3	4
Agent d'Administration	0	1	1
Chauffeur	6	0	6
Conducteur de vélomoteur	1	0	1
Total	23	21	44
DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE			
Inspecteur du Trésor	5	2	7
Conservateur d'Archives	0	2	2
Juriste	0	2	2
Archiviste	1	0	1
Secrétaire de Direction	0	2	2
Agent décisionnaire	0	1	1
Agent de recouvrement	3	0	3
Instituteur	0	1	1
Comptable	1	0	1
Agent d'Administration	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	12	10	22



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE			
Inspecteur du Trésor	1	2	3
Economiste Planificateur	1	0	1
Economiste	1	2	3
Statisticien	0	1	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Secrétaire de Direction	0	2	2
Commis d'Administration	1	0	1
Agent de Service	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	7	7	14
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE			
Inspecteur du Trésor	2	0	2
Ingénieur Informaticien	10	8	18
Contrôleur du Trésor	1	1	2
Secrétaire de Direction	0	1	1
Agent administratif	2	0	2
Agent de recouvrement	1	0	1
Commis d'Administration	1	0	1
Chauffeur	2	0	2
Total	19	10	29
DIRECTION DU SECTEUR PARAPUBLIC			
Inspecteur du Trésor	3	2	5
Conseiller en Planification	1	0	1
Economiste	3	3	6
Contrôleur du Trésor	2	1	3
Comptable	1	1	2
Secrétaire de Direction	0	1	1
Gestionnaire	1	0	1
Juriste	1	0	1
Archiviste	0	1	1
Agent administratif	3	0	3
Agent de recouvrement	0	1	1
Chauffeur	1	0	1
Total	16	10	26



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

AGENCES, ORGANISMES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Inspecteur du Trésor	13	6	19
Economiste	0	1	1
Planificateur	1	1	2
Professeur	1	1	2
Contrôleur du Trésor	34	10	44
Archiviste	1	0	1
Comptable	4	3	7
Agent administratif	3	1	4
Agent de recouvrement	17	4	21
Total	74	27	101
DIRECTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL			
Inspecteur du Trésor	5	1	6
Contrôleur du Trésor	2	1	3
Secrétaire d'Administration	1	0	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Agent administratif	1	0	1
Instituteur	0	1	1
Agent de recouvrement	2	1	3
Agent de Service	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	13	5	18
AGENCE COMPTABLE DES GRANDS PROJETS			
Inspecteur du Trésor	1	1	2
Economiste	0	1	1
Comptable	0	1	1
Contrôleur du Trésor	3	2	5
Gestionnaire	1	0	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Agent administratif	1	1	2
Agent de recouvrement	1	5	6
Agent de Service	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	9	12	21

Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Paierie générale du Trésor			
Inspecteur du Trésor	3	3	6
Contrôleur du Trésor	3	0	3
Secrétaire d'Administration	0	1	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Archiviste	1	0	1
Comptable	0	2	2
Agent administratif	1	2	3
Agent de recouvrement	5	7	12
Commis d'Administration	0	1	1
Agent de Service	1	1	2
Chauffeur	3	0	3
Total	18	18	36
Trésorerie générale			
Inspecteur du Trésor	5	1	6
Contrôleur du Trésor	0	1	1
Comptable	1	0	1
Contrôleur du Trésor	5	1	6
Gestionnaire	0	1	1
Agent administratif	0	1	1
Agent de recouvrement	4	4	8
Aide-comptable	1	0	1
Commis d'Administration	0	1	1
Secrétaire Sténodactylographe Correspondancièrè B	0	1	1
Chauffeur	1	0	1
Total	17	11	28
Trésorerie Paierie pour l'Etranger			
Inspecteur du Trésor	2	1	3
Contrôleur du Trésor	2	1	3
Gestionnaire	1	0	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Archiviste	1	0	1
Agent administratif	1	0	1
Agent de recouvrement	4	5	9
Agent d'Administration	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	13	8	21

Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Postes diplomatiques			
Inspecteur du Trésor	6	0	6
Contrôleur du Trésor	62	5	67
Agent administratif	0	1	1
Agent de recouvrement	1	0	1
Total	69	6	75
Total TPE	96		
Recette générale du Trésor			
Inspecteur du Trésor	2	4	6
Contrôleur du Trésor	2	3	5
Secrétaire de Direction	0	1	1
Archiviste	0	1	1
Agent administratif	2	4	6
Agent de recouvrement	10	5	15
Commis d'Administration	2	2	4
Agent de Service	2	0	2
Agent d'Administration	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	22	20	42
Perception de l'Aéroport international Blaise DIAGNE			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	0	1	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Agent administratif	0	1	1
Agent de recouvrement	0	2	2
Agent d'Administration	0	1	1
Chauffeur	1	0	1
Total	2	6	8
Perception Dakar-Port			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Ingénieur informaticien	1	0	1
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Comptable	1	0	1
Secrétaire de Direction	0	1	1



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Agent de recouvrement	4	3	7
Commis d'Administration	0	1	1
Chauffeur	1	0	1
Total	10	5	15
Paierie de Rufisque			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Agent décisionnaire	0	1	1
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Agent administratif	1	2	1
Secrétaire Sténodactylographe Correspondancièrè A	0	1	1
Agent de recouvrement	7	8	15
Commis d'Administration	0	4	4
Chauffeur	2	0	2
Total	13	16	29
Perception Guédiawaye			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Infographe	0	1	1
Agent administratif	1	3	4
Secrétaire de Direction	0	1	1
Secrétaire dactylographe	0	1	1
Agent de recouvrement	8	10	18
Agent d'Administration	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	14	16	30
Perception Pikine			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Agent de recouvrement	10	8	18
Commis d'Administration	1	0	1
Agent de Service	0	1	1
Total	15	9	24



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Recette Perception de Dakar-Bourguiba			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Comptable	0	1	1
Agent administratif	2	1	3
Gestionnaire	0	1	1
Secrétaire dactylographe	0	1	1
Agent de recouvrement	4	7	11
Agent de Service	0	1	1
Total	8	13	21
Recette Perception de Dakar-Plateau			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	1	2
Agent administratif	0	2	2
Agent de recouvrement	4	6	10
Commis d'Administration	1	0	1
Agent de Service	1	0	1
Total	8	11	19
Recette Perception municipale de Dakar			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Agent de recouvrement	1	7	8
Commis d'Administration	1	0	1
Total	4	7	11
TOTAL RGT		199	
Trésorerie Paierie régionale de Diourbel			
Inspecteur du Trésor	2	0	2
Contrôleur du Trésor	1	1	2
Archiviste	1	0	1
Agent administratif	1	0	1
Agent de recouvrement	2	1	3
Cheuffeur	2	0	2
Total	9	2	11



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Perception Mbacké			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	1	2
Archiviste	1	0	1
Agent administratif	1	0	1
Agent de recouvrement	2	1	3
Total	6	2	8
Perception Bambey			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Agent décisionnaire	0	1	1
Agent de recouvrement	2	1	3
Commis d'Administration	1	0	1
Total	1	0	1
Total TPR Diourbel	24		
Trésorerie Paierie régionale de Fatick			
Inspecteur du Trésor	1	1	2
Contrôleur du Trésor	1	1	2
Archiviste	1	0	1
Agent de recouvrement	4	1	5
Agent d'Administration	1	0	1
Cheuffeur	2	0	2
Total	10	3	13
Perception Foundiougne			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Agent administratif	1	0	1
Agent de recouvrement	2	0	2
Agent de Service	0	1	1
Cheuffeur	1	0	1
Total	6	1	7



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Perception Gossas			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Agent de recouvrement	2	0	2
Chauffeur	1	0	1
Total	4	0	4
Total TPR Fatick	24		
Trésorerie Paierie régionale de Kaolack			
Inspecteur du Trésor	1	2	3
Contrôleur du Trésor	2	1	3
Secrétaire d'Administration	1	0	1
Archiviste	1	0	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Agent de recouvrement	3	2	5
Commis d'Administration	0	1	1
Agent d'Administration	0	3	3
Chauffeur	1	0	1
Total	9	10	19
Perception Kaffrine			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Gestionnaire	1	0	1
Agent de recouvrement	4	0	4
Total	8	0	8
Perception Nioro du Rip			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Agent de recouvrement	2	1	3
Commis d'Administration	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	6	1	7
Recette Perception municipale de Kaolack			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	0	1	1
Secrétaire de Direction	0	1	1
Agent de recouvrement	0	2	2
Total	1	4	5



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Total TPR Kaolack	39		
Trésorerie Paierie régionale de Kolda			
Inspecteur du Trésor	2	0	2
Contrôleur du Trésor	1	1	2
Archiviste	1	0	1
Agent de recouvrement	4	0	4
Chauffeur	1	0	1
Total	9	1	10
Perception de Sédhiou			
Inspecteur du Trésor	2	0	2
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Agent de recouvrement	4	0	4
Chauffeur	1	0	1
Total	9	0	9
Perception de Vélingara			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Agent de recouvrement	2	0	2
Total	4	0	4
Total TPR Kolda	23		
Trésorerie Paierie régionale de Louga			
Inspecteur du Trésor	3	0	3
Conservateur d'Archives	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Agent de recouvrement	3	0	3
Agent d'Administration	0	1	0
Agent de Service	1	0	1
Total	9	1	10
Recette Perception municipale de Louga			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Total	2	0	2



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Perception de Kébémér			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Agent de recouvrement	1	2	3
Total	2	2	4
Perception de Linguère			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Agent de recouvrement	1	0	1
Total	3	0	3
Total TPR Louga	19		
Trésorerie Paierie régionale de Saint-Louis			
Inspecteur du Trésor	3	0	3
Conservateur d'Archives	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	2	3
Secrétaire de Direction	0	1	1
Agent administratif	0	2	2
Agent de recouvrement	2	1	3
Agent de Service	0	2	2
Commis d'Administration	2	0	2
Chauffeur	1	0	1
Total	10	8	18
Perception de Matam			
Inspecteur du Trésor	2	0	2
Contrôleur du Trésor	1	1	2
Agent de recouvrement	2	0	2
Chauffeur	1	0	1
Total	6	1	7
Perception de Dagana			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Agent de recouvrement	2	0	2
Commis d'Administration	0	1	1
Total	4	1	5



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Perception de Podor			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Agent de recouvrement	4	0	4
Chauffeur	1	0	1
Total	6	0	6
Recette Perception municipale de Saint-Louis			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Total	2	0	2
Total TPR Saint-Louis	38		
Trésorerie Paierie régionale de Tambacounda			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Archiviste	1	0	1
Instituteur adjoint	1	0	1
Agent de recouvrement	5	0	5
Commis d'Administration	1	0	1
Total	11	0	11
Perception de Kédougou			
Inspecteur du Trésor	2	0	2
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Agent décisionnaire	1	0	1
Agent de recouvrement	3	0	3
Agent de Service	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	10	0	10
Perception de Bakel			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Secrétaire dactylographe	0	1	1
Agent de recouvrement	1	0	1
Commis d'Administration	1	0	1
Agent de Service	1	0	1
Agent d'Administration	1	0	1
Chauffeur	1	0	1
Total	7	1	8



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Total TPR Tambacounda	29		
Trésorerie Paierie régionale de Thies			
Inspecteur du Trésor	3	0	3
Contrôleur du Trésor	3	1	4
Archiviste	0	1	4
Comptable	1	1	2
Secrétaire dactylographe	0	1	1
Agent de recouvrement	8	4	12
Commis d'Administration	1	1	2
Chauffeur	2	0	2
Total	18	9	27
Perception de Mbour			
Inspecteur du Trésor	2	0	2
Contrôleur du Trésor	1	1	2
Agent administratif	1	1	2
Instituteur	0	2	2
Agent de recouvrement	10	2	12
Commis d'Administration	0	2	2
Agent d'Administration	2	0	2
Agent de Service	1	0	1
Chauffeur	2	0	2
Total	19	8	27
Perception de Tiovaouane			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Agent administratif	0	1	1
Gestionnaire	1	0	1
Agent de recouvrement	2	3	5
Commis d'Administration	1	0	1
Agent d'Administration	0	2	2
Chauffeur	1	0	1
Total	7	6	13
Recette Perception municipale de Thiès			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	2	0	2



Répartition du personnel par services, par corps et par sexe

Agent administratif	2	0	2
Agent de recouvrement	4	2	6
Total	9	2	11
Total TPR Thiès	78		
Trésorerie Paierie régionale de Ziguinchor			
Inspecteur du Trésor	3	0	3
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Archiviste	1	0	1
Agent de recouvrement	1	1	2
Commis d'Administration	1	0	1
Total	7	1	8
Perception de Bignona			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	1	2
Agent de recouvrement	1	0	1
Total	3	1	4
Perception d'Oussouye			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	2	0	2
Agent de recouvrement	1	0	1
Total	4	0	4
Recette Perception municipale de Ziguinchor			
Inspecteur du Trésor	1	0	1
Contrôleur du Trésor	1	0	1
Total	2	0	2
Total TPR Thiès	18		
Effectif Total	644	330	974

Régies créées en 2021

CAISSES D'AVANCES

Arrêté n°2463/MFB/DGCPT/DCP/DR du 17/02/2021 portant création d'une régie d'avances au Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants intitulée « Fonds d'Action de la Femme 2021 » ;

Arrêté n°17696/MFB/DGCPT/DCP/DR du 30/04/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation intitulé « frais de mission bac général et technique 2021 » ;

Arrêté n°7668/MFB/DGCPT/DCP/DR du 29/03/2021 portant création d'une régie d'avances au Ministère de l'Education nationale intitulée « Organisation du concours général sénégalais 2021 » ; Arrêté n°17478/MFB/DGCPT/DCP/DR du 27/04/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de l'Education nationale intitulé Organisation pédagogique du concours général sénégalais 2021 » ;

Arrêté n°3433/MFB/DGCPT/DCP/DR du 12/03/2021 portant création d'une régie d'avances au Secrétariat général de la Présidence de la République intitulée «Frais de mission à l'intérieur du pays de la Grande chancellerie de l'Ordre national du Lion» ; Arrêté n°17364/MFB/DGCPT/DCP/DR du 21/04/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de la Jeunesse intitulé « Organisation d'évènements spéciaux de jeunesse et de soutien aux initiatives citoyennes des jeunes 2021 » ;

Arrêté n°14059/MFB/DGCPT/DCP/DR du 13/04/2021 portant création d'une régie d'avances au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération intitulée «Projet de mise en place d'outils macroéconomiques» ; Arrêté n°2532/MFB/DGCPT/DCP/DR du 18/02/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère des Sports intitulée « préparation et participation au tournoi qualificatif et à la CAN 2021 » ;

Arrêté n°021224/MFB/DGCPT/DCP/DR du 25/06/2021 portant création d'une régie d'avances au Ministère de la Fonction publique et du Renouveau du Service public intitulée « Appui aux bureaux relais du Renouveau du Service public » ; Arrêté n°18730/MFB/DGCPT/DCP/DR du 17/05/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de l'Education nationale intitulé « organisation du concours miss maths, miss science 10ème édition » ;

Arrêté n°032714/MFB/DGCPT/DCP/BR du 06 octobre 2021 portant création d'une régie d'avances au Ministère de la Fonction publique et du Renouveau du Service public intitulée « Commissions administratives paritaires et Conseils de disciples ».



FONDS D'AVANCES

Arrêté n°18728/MFB/DGCPT/DCP/DR du 17/05/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de l'Education nationale intitulé « organisation des Olympiades de mathématiques 2021 » ;

Arrêté n°18734/MFB/DGCPT/DCP/DR du 17/05/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur intitulé « Fonctionnement de la Délégation générale au Pèlerinage 2021 » ;

Arrêté n°001341/MFB/DGCPT/DCP/DR du 29/01/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de l'Intérieur intitulé « Elections départementales et municipales 2021 » ;

Arrêté n°021223/MFB/DGCPT/DCP/DR du 25/06/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de l'Elevage et des Productions animales intitulé « Opération tabaski 2021 - Frais de mission des agents » ;

Arrêté n°026334/MFB/DGCPT/DCP/DR du 15/07/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère des Sports intitulé « préparation et participation du Sénégal aux jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 » ;

Arrêté n°027633/MFB/DGCPT/DCP/DR du 17/08/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de la Santé et de l'Action sociale intitulé « Magal de Touba édition 2021 » ;

Arrêté n°027632/MFB/DGCPT/DCP/DR du 17/08/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère des Sports intitulé « préparation et participation du Sénégal à l'Afrobasket masculin et à l'Afrobasket féminin » ;

Arrêté n°027627/MFB/DGCPT/DCP/DR du 17/08/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de l'Intérieur intitulé « DAF-révision des listes électorales/ élections territoriales de Janvier 2022 » ;

Arrêté n°028125/MFB/DGCPT/DCP/DR du 25/08/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère des Sports intitulé « préparation et participation de l'équipe nationale A de la Coupe du monde de football Qatar 2022 » ;

Arrêté n°032715/MFB/DGCPT/DCP/DR du 06/10/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de la Jeunesse intitulé « Projet de développement de l'Entreprenariat agricole au Sénégal (PDEAS/PRODAC) SEN 1004 » ;

Arrêté n°033660/MFB/DGCPT/DCP/DR du 15/10/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de la Santé et de l'Action sociale intitulé « Couverture sanitaire du Maouloud édition 2021 » ;

Arrêté n°41070/MFB/DGCPT/DCP/DR du 08/12/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère de l'Environnement et du Développement durable intitulé « Formation des Jeunes Xeyu Ndaw ni » ;

Arrêté n°019673/MFB/DGCPT/DCP/DR du 11/06/2021 portant création d'un fonds d'avances à régulariser au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur intitulé « Pèlerinage aux lieux saint de l'Islam édition 2021 ».

Source : DCP/DGCPT, 2022



Synthèse de l'état d'avancement des contrats de performance

N°	TUTELLE TECHNIQUE OU ADMINISTRATIVE	GROUPE I	GROUPE II	GROUPE III	OB-SERVA-TIONS
1	Présidence de la République		DER/FJ		
2				ONP	
3			DGPU		
4				CHEDS	
5			ARTP		
6		AGPBE			
7	Secrétariat général du Gouverne- ment	ENA			
8	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	ISBEA			
9		ANRSA			
10		ANAQ- SUP			
11	Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries			APROSI	
12		ASPIT			
13	Ministère de l'Emploi, de la For- mation professionnelle et de l'Artisanat			ONFP	
14				ANAMO	
15	Ministère des Pêches et de l'Eco- nomie maritime SONAPAD	SONAPAD			
16			SIRN		
17	Ministère du Commerce et de la Petite et Moyenne Entreprises			CICES	
18		ADEPME			
19			ASEPEX		
20	Ministère des Finances et du Budget	LONASE			
21				SNR	
22	Ministère du Pétrole et des Ener- gies	FSE			
23	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protec- tion des Enfants	ONPN			

24	Ministère de la Santé et de l'Action sociale			PNA	
25	Ministère de la Culture et de la Communication		MSAD		
26	Ministère du Développement communautaire, de l'Équité sociale et territoriale			ACMU	
27	Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur	FAISE			
28	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	OFOR			
29	Ministère de la Jeunesse			ANPEJ	
30	Ministère du Tourisme et des Transports aériens			SAPCO	
31	Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique	ACBEP			
32			SN HLM		

GROUPE I : CDP VALIDES ET EN ETAT D'ETRE SIGNES

GROUPE II : CDP EN COURS D'ELABORATION (A DECALER POUR 2022 - 2024)

GROUPE III : CDP SANS EVOLUTION NOTABLE OU ABSENCE DE VISIBILITE

Source : DSP, 2022





POLITIQUE QUALITE

21 AOUT 2018



Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est chargée, entre autres, de la centralisation et de la garde des fonds publics, du paiement de la dépense publique, de l'émission et de la gestion de la dette publique, de la tutelle financière du secteur parapublic, de la gestion de la trésorerie, de la tenue de la comptabilité de l'Etat et de la reddition des comptes publics. Ces missions sont au cœur de l'exécution des politiques publiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes publics.

La DGCPT se positionne, en conséquence, au cœur de la stratégie de l'Etat pour l'amélioration de la situation économique, sociale et financière à travers un cycle vertueux de croissance durable fondé sur les principes de transparence, d'efficacité et de consolidation budgétaire. Cela passe indubitablement par une réingénierie et une adaptation des processus à l'exigence des usagers à disposer d'un service public accessible, ouvert, transparent et performant qui constitue de nos jours une exigence citoyenne.

La prise en charge de ces préoccupations tient compte de l'environnement actuel particulièrement marqué par :

- la volonté des plus hautes autorités du pays à moderniser l'administration publique en droite ligne des orientations du Plan Sénégal Emergent;
- la définition et l'adoption d'un cadre de management stratégique de la DGCPT à travers le Plan de Développement Stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) ;
- la signature d'un Contrat de Performance pluriannuel qui contient, entre autres, des engagements en termes d'amélioration de la qualité des prestations de service public.

Dans ce contexte, le Trésor public s'est engagé dans une démarche nouvelle en intégrant une culture qualité dans l'exécution de chacune de ses missions. Cette démarche a abouti à la certification ISO 9001 version 2015 de la Recette générale du Trésor (RGT), une première dans l'administration publique sénégalaise.

Pour la consolidation de ce résultat, les objectifs ci-après sont fixés :

1. moderniser le système d'information et améliorer les processus clefs en vue de faire respecter tous les engagements de qualité de service;
2. fiabiliser les opérations comptables en assurant leur traçabilité et leur reddition ;
3. rationaliser la trésorerie de l'Etat par la modernisation de nos moyens de paiement afin de mieux satisfaire les créanciers et fournisseurs de l'Etat ;
4. offrir à tous les déposants du Trésor public un service d'accueil de qualité et un traitement diligent de leur dossier ;
5. maintenir notre haute capacité de gestion de la dette publique et atteindre un niveau d'endettement optimal et sans risques eu égard à la soutenabilité et à la visibilité.

Ainsi, je m'engage à appuyer et à élargir la démarche qualité au niveau du Trésor public. J'apporterai tout le soutien nécessaire à la pérennisation et à l'amélioration continue de notre démarche qualité dans le respect des exigences légales et réglementaires.

J'engage tous les agents et services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor à participer à l'effort commun de transparence, d'ouverture et de rigueur dans la mise en œuvre réussie de notre système de management de la qualité gage de notre adhésion au renouveau du service public et de la modernisation de l'Etat.

Le Directeur général de la Comptabilité
publique et du Trésor





Conception graphique: Papa Bara NIANG (DMS/DGCPT)
Crédits photos: DGCPT, Flickr présidence Sénégal





Certificat

Certificate

N° 2017/77349.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

Recette Générale du Trésor

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTIONS COMPTABLES, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES, PAIEMENT DE
DEPENSES DE L'ETAT.**

**ACCOUNTING PRODUCTION, COLLECTION OF PUBLIC REVENUES, PAYMENT OF GOVERNMENT
EXPENDITURE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

13 bis, Boulevard Djily Mbaye SN- DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-11-25

Jusqu'au
Until

2023-11-24



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0956.9/07-2020

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR



CONTACT

Division de la Modernisation et de la Stratégie
DMS/DGCPT

2, AV. Georges POMPIDOU x Rue Saint-Michel
BP: 202 DAKAR
Tel: +221 33 849 91 51
Fax: +221 33 822 55 06
dgcptsen@tresor.gouv.sn
sentresor.org